

# Récapitulatif - Déclarations et Récépissés

Type de déclaration : DT N° de consultation du GU : 2023062801079PII Date de consultation du GU 28/06/2023 Date d'édition du récapitulatif : 05/07/2023

Référence Protys : 2326053870.232601DT01

Description du chantier :  
Vente de bien immobilier

Date de début du chantier : 10/07/2023

Numéro d'affaire :

Durée du chantier : 120

Emplacement : SAINT-VICTORET

Date de fin du chantier (calculée) : 07/11/2023

13730 SAINT-VICTORET (UU)

13700 MARIGNANE (UU)

(1)	Réseau	Exploitant	Catégorie d'ouvrage S/NSFS/NS	Téléphone en cas de dommages	Date de déclaration - Date de relance	Date de réception du récépissé	Nature de la réponse	Autres éléments
<input checked="" type="checkbox"/>		MAIRIE DE MARIGNANE CHEZ PROTYS P0074 27091 EVREUX CEDEX 9 Fax : +33442311280	S	0442311168	28/06/2023	Récépissé 30/06/2023	<b>NC</b>	Téléphone : +33442311168
<input checked="" type="checkbox"/>		Mairie de Gignac la Nerthe 13180 Gignac la Nerthe Fax : +33442885588	S	0674407308	28/06/2023			Téléphone : +33442091900
<input checked="" type="checkbox"/>		MAIRIE DE ST VICTORET 13730 ST VICTORET Fax : +33442892147	S	0442153223	28/06/2023			Contact : Olivier DECOEUR Téléphone : +33442153200
<input checked="" type="checkbox"/>		GRDF Sud-Est DIEM PACA 27091 EVREUX CEDEX 9 Fax : +33442378290	S	0247857444	28/06/2023	Récépissé avec demande d'IC 03/07/2023	<b>C</b>	Plan(s) joint(s) avec récépissé Doublons dans la liste GU : 2 Contact : Cellule Travaux Tiers PACA Téléphone : +33810300360
<input checked="" type="checkbox"/>		ENEDIS-DRPADS-PROVENCE ALPES DU SUD-E 27091 EVREUX CEDEX 9 Fax : +33972569698	S	0176614701	28/06/2023	Récépissé avec demande d'IC 29/06/2023	<b>C</b>	Plan(s) joint(s) avec récépissé Doublons dans la liste GU : 2 Téléphone : +33442295998
<input checked="" type="checkbox"/>		ALCYON CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX Fax : +33234000227	S	0619210465	28/06/2023	Récépissé 28/06/2023	<b>C</b>	Téléphone : +33426727706
<input checked="" type="checkbox"/>		SOCIETE EAUX DE MARSEILLE METROPOLE (SEMM) CS 90321 13395 MARSEILLE CEDEX 10 Fax : +33491576570	NS	0969394050	28/06/2023	Récépissé 28/06/2023	<b>C</b>	Téléphone : +33491576015

# Récapitulatif - Déclarations et Récépissés

Type de déclaration : DT N° de consultation du GU : 2023062801079PII Date de consultation du GU : 28/06/2023 Date d'édition du récapitulatif : 05/07/2023

Référence Protys : 2326053870.232601DT01

Description du chantier :

Vente de bien immobilier

Date de début du chantier : 10/07/2023

Numéro d'affaire :

Durée du chantier : 120

Emplacement : SAINT-VICTORET

Date de fin du chantier (calculée) : 07/11/2023

13730 SAINT-VICTORET (UU)

13700 MARIGNANE (UU)

(1)	Réseau	Exploitant	Catégorie d'ouvrage S/NSFS/NS	Téléphone en cas de dommages	Date de déclaration - Date de relance	Date de réception du récépissé	Nature de la réponse	Autres éléments
<input checked="" type="checkbox"/>		SOCIETE D'ASSAINISSEMENT OUEST METROPOLE (SAOM) CS 90321 13395 MARSEILLE CEDEX 10 Fax : +33491576570	NS	0969394050	28/06/2023	Récépissé 28/06/2023	C	Téléphone : +33491576015
<input checked="" type="checkbox"/>		MAIRIE DE ST VICTORET 13730 ST VICTORET Fax : +33442892147	NS	0442153223	28/06/2023			Contact : Olivier DECOEUR Téléphone : +33442153200
<input checked="" type="checkbox"/>		Mairie de Gignac la Nerthe 13180 Gignac la Nerthe Fax : +33442885588	NS	0674407308	28/06/2023			Téléphone : +33442091900
<input checked="" type="checkbox"/>		METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX	NS	0611466862	28/06/2023	Récépissé 28/06/2023	C	Téléphone : +33426727706
<input checked="" type="checkbox"/>		Orange J1 69134 DARDILLY CEDEX	NS	0810300111	28/06/2023	Récépissé 28/06/2023	C	Plan(s) joint(s) avec récépissé Doublons dans la liste GU : 2 Téléphone : +33497461600
<input checked="" type="checkbox"/>		MAIRIE DE MARIGNANE CHEZ PROTYS P0074 27091 EVREUX CEDEX 9 Fax : +33442311280	NS	0442311168	28/06/2023	Récépissé 30/06/2023	NC	Doublons dans la liste GU : 2 Téléphone : +33442311168

# Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail  
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant  
Destinataire  
Complément / Service  
Numéro / Voie  
Code postal / Commune  
Pays

SOCIETE EAUX DE MARSEILLE METROPOLE (SEMM)  
Service PATRIMOINE - Cartographie SIG  
CS 90321  
78 Boulevard LAZER  
13395 MARSEILLE CEDEX 10  
France

### DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2023062801079PII  
N° affaire du responsable du projet : \_\_\_\_\_  
Date de la déclaration : 28/06/2023  
 Responsable du projet, personne morale  Responsable du projet, personne physique  Déclaration conjointe DT/DICT

### Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Dénomination : Ville de Marnagnane  
Pays : France N° SIRET : 21130054600010  
Représentant du responsable du projet  
Dénomination : MAIRIE DE MARNAGNANE  
Complément / Service : TSA 20001  
N°, Voie : 140 avenue Jean Lolive  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
Code postal : 93691 Commune : PANTIN CEDEX  
Personne à contacter : Gabriel MOULARD  
Tél. : +33648189512 Fax(1) : \_\_\_\_\_  
Courriel(1) : 2326053870.232601DT01.01@captidec.fr

### Emplacement du projet

Adresse (2) : SAINT-VICTORET  
CP : 13730 Commune principale : SAINT-VICTORET  
Nb de communes : 2 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)  
Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE  
Si mode de réception par voie électronique, précisez :  
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur :   
Souhait de plans vectoriels :  au format : DXF

### Projet et son calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : OTR  
Décrivez le projet : Vente de bien immobilier  
Emploi de techniques sans tranchées :  Oui  Non  
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 5.0 m  
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
Date prévue pour le commencement des travaux : 10/07/2023 Durée du chantier : 120 jour(s)

### Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires :  Oui  Non  
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : \_\_\_\_\_  
Date des investigations complémentaires : \_\_\_\_\_  
 Investigations susceptibles de nécessiter une DICT  
 Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

### Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom : MOULARD Gabriel  
Signature : \_\_\_\_\_  
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

### DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : \_\_\_\_\_  
N° affaire de l'exécutant des travaux : \_\_\_\_\_  
Date de la déclaration : \_\_\_\_\_  
Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : \_\_\_\_\_

### Exécutant des travaux (1) : Champs facultatifs

Dénomination : \_\_\_\_\_  
Complément / Service : \_\_\_\_\_  
N°, Voie : \_\_\_\_\_  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Pays : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_  
Nom de la personne à contacter : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax(1) : \_\_\_\_\_  
Courriel(1) : \_\_\_\_\_

### Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse (2) : \_\_\_\_\_  
CP : \_\_\_\_\_ Commune principale : \_\_\_\_\_  
Nb de communes : \_\_\_\_\_ (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : \_\_\_\_\_  
Si mode de réception par voie électronique, précisez :  
Capacité d'impression des plans : Taille : \_\_\_\_\_ Couleur :   
Souhait de plans vectoriels :  au format : \_\_\_\_\_

### Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso

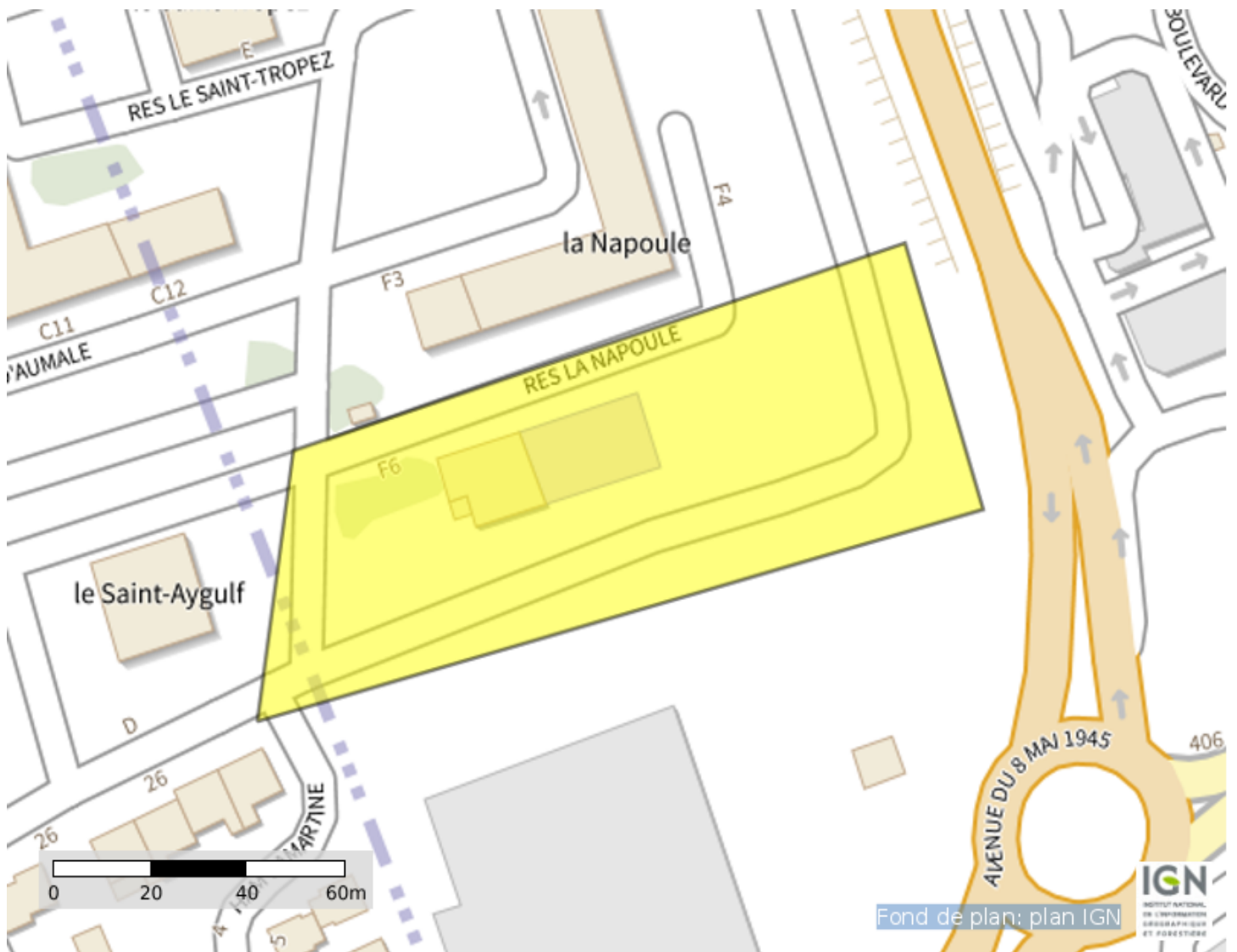
Nature des travaux(3) : \_\_\_\_\_  
Décrivez les travaux : \_\_\_\_\_  
Techniques utilisées(3) : \_\_\_\_\_  
 Autre, précisez la technique : \_\_\_\_\_  
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : \_\_\_\_\_ cm  
 Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux  
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet :  Oui  Non  
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : \_\_\_\_\_ m  
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
Date prévue pour le commencement des travaux : \_\_\_\_\_  
Durée du chantier : \_\_\_\_\_ jour(s)

### Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_  
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : \_\_\_\_\_

Référence Protys de ce document : **2326053870. 232601DT01**

Numéro de consultation du GU : **2023062801079PI I**



Coordonnées (Lambert 93) : **881091. 8799244363**

**6260493. 57985452**

Liste des communes concernées :

**Sai nt- Vi ctoret ; Mari gnane ;**

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones d'emprise :

5, 22730208153630 43, 41920842478157  
5, 22885776276494 43, 41957858301546  
5, 22905624623204 43, 41910322150213  
5, 22721088642980 43, 41872526747167  
5, 22730208153630 43, 41920842478157



## Récépissé de DT / Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV au titre III du livre V de la 4<sup>ème</sup> partie (partie réglementaire) du Code du travail

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT  
Conjointe

### Destinataire

Dénomination : Ville de Marignane  
Complément / Service : Gabriel MOULARD  
Numéro / Voie : 140 avenue Jean Lolive  
Lieu-dit / BP :  
Code Postal / Commune : 93691 PANTIN CEDEX  
Pays :

N° consultation du téléservice : **2023062801079PII**  
Référence de l'exploitant : **202306-017255**  
N° d'affaire du déclarant :  
Date de réception de la  
déclaration : **28/06/2023 16:30:38**

Emplacement des travaux : **SAINT-VICTORET**  
Commune où sont prévus les  
travaux : **SAINT VICTORET**

### Coordonnés de l'exploitant

Raison sociale : SOCIETE EAUX DE MARSEILLE METROPOLE  
Personne à contacter : Marie Ange AMPHOUX  
Numéro / Voie : 78 Boulevard LAZER  
Lieu-dit / BP : CS 90321  
Code Postal / Commune : 13395  
MARSEILLE Cedex 10  
Tél : 0491576015 Fax : 0491576570

### Eléments généraux de réponse

- Les éléments que vous nous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :  
 Les réseaux/ ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_m  
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe).

Catégorie de réseaux/ouvrages (voir liste des catégories au verso) : **EA** \_\_\_

### Modification ou extension de nos réseaux/ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

- Réalisation de modifications en cours de notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tel :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons

### Emplacement de nos réseaux/ouvrages

- Les plans de localisations  
sont joints

Référence : Echelle : Date d'édition : Sensible Profondeur mini :  
**1/200**  \_\_\_\_\_cm

NB : La classe de précision A, B ou C  
figure dans les plans

**Plan au 1/200 sur format A0, correspondance avec la barre d'échelle à vérifier après impression.**

- Réunion sur chantier pour réaliser la localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à \_\_\_h\_\_\_  
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage  
 (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation)\*  
 Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement\*.  
\* pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

### Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

#### SE REPORTER AUX DOCUMENTS JOINTS

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est  possible  impossible  
Pour les mesures de sécurité à mettre en œuvre :

### Dispositifs importants pour la sécurité

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint  Voir la localisation sur le plan joint  Aucun dans l'emprise

### Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : **0969 394 050**

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112)

### Responsable du dossier

Nom :  
Désignation du service :  
Tel :

### Signataire

Nom : Marie Ange AMPHOUX  
Signature :  
Date : 28/06/2023 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 3

# INFORMATIONS IMPORTANTES ET PRATIQUES A CONNAITRE SUR LES RESEAUX GERES PAR LES SOCIETES DU GROUPE DES EAUX DE MARSEILLE POUR PREPARATION, INSTALLATION ET REALISATION DE CHANTIER

## 1/ Informations notées sur les plans

Les informations notées sur les plans concernent les canalisations publiques de distribution d'eau potable, les canaux à ciel ouvert et les rigoles d'arrosage ainsi que les collecteurs publics d'eaux usées gérés par les Sociétés du Groupe des Eaux de Marseille. Ces informations n'indiquent que la présence et la dimension des ouvrages.

La position des conduites et de leurs ouvrages annexes est schématisée et non représentative de la réalité sur place (se reporter à la classe de précision cartographique précisée sur les plans, au sens de l'Arrêté du 15/02/2012).

Les branchements entre les conduites et les habitations ne sont pas mentionnés sur les plans.

Cependant, sur le terrain, ils sont en général repérables grâce aux appareils de surface (bouche à clé, plaque, regard, etc) et aux coffrets pour compteur.

Ils sont posés, dans la majeure partie des cas, perpendiculairement aux conduites.

La profondeur des canalisations n'est pas indiquée sur les plans. Elle n'est pas constante.

La présence d'un grillage avertisseur n'est pas systématique sur les conduites ou les branchements.

## 2/ Préparation du chantier

En application de la réglementation en vigueur (Arrêté du 15 Février 2012 notamment), les travaux ne pourront être entrepris qu'après réception par l'Entreprise des réponses à ses DICT.

Tous les documents transmis en réponse aux DICT devront être en possession des équipes de l'Entreprise sur le chantier et pendant toute la durée de ce dernier.

Le non-respect de ces prescriptions engagerait l'entière responsabilité de l'entreprise en cas de dégâts aux ouvrages existants et impliquerait leur remise en état par nos soins et au frais exclusifs de l'entreprise.

L'installation d'engins de chantier (grue, baraquement, palissade, etc...) à proximité d'ouvrage devra être réalisée en accord avec nos Services qui devront donc être contactés en temps opportun pour toute coordination.

S'agissant d'un réseau non sensible au regard de la réglementation en vigueur, les **investigations complémentaires** sur les réseaux d'eau potable ou d'assainissement ne sont pas obligatoires mais sont **vivement conseillées** pour ne pas endommager ces réseaux lors des travaux. Le coût de réparation d'un dommage sur les réseaux d'eau potable ou d'eaux usées est à la charge exclusive de l'entreprise qui occasionne le dommage.

Les résultats de ces investigations sont à envoyer à l'adresse suivante :  [integration\\_sig@eauxdemarseille.fr](mailto:integration_sig@eauxdemarseille.fr)

Ces investigations complémentaires sont à la **charge exclusive du Responsable de projet**.

Toutes les précautions devront être prises pour ne pas endommager les ouvrages en service lors des investigations complémentaires intrusives (sondages physiques avec mise à nu du réseau).

Conformément à l'Arrêté du 15/02/2012, les résultats des investigations complémentaires (intrusives ou non intrusives) devront nous être transmis dans un délai de 9 jours grâce à l'envoi :

- d'un exemplaire papier à l'échelle du 1/200 pour les vues en plan et du 1/50 pour les coupes
- d'un fichier informatique structuré conformément au « Cahier des Charges pour l'intégration de RAE » accessible sur notre site FTP et à la norme AFNOR PR NF S70-003-3 Partie 3.

[ftp://boite\\_sem\\_dt:hb3cXo@ftp.somei.fr/RAE](ftp://boite_sem_dt:hb3cXo@ftp.somei.fr/RAE)

Login : *boite\_sem\_dt*

Mdp : *hb3cXo*

Pour le raccordement aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées des baraques de chantier comme pour la pose d'un compteur de chantier, nous vous demandons de bien vouloir contacter, par téléphone, notre Centre Service Client « La Passerelle » au ☎ **0969.394.050**.

**Pour les travaux à réaliser sur le domaine foncier du canal de Marseille ou à proximité de ce dernier, il est impératif d'informer préalablement le service chargé de son exploitation (☎ 04.91.57.63.13).**

## 3/ Dispositions à prendre pendant les travaux

L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour protéger les conduites et leurs ouvrages annexes (des réseaux d'eau potable et des réseaux d'eaux usées) et pour ne pas compromettre, du fait de ses travaux, leur bonne tenue ultérieure et leur exploitation. Pour en savoir plus sur les dispositions anti-endommagement : [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)

Les ouvrages, notamment les bouches à clé, les regards, les bouches et poteaux d'incendie doivent rester impérativement accessibles 24 h/24.

Lorsque des réseaux neufs seront posés (Gaz, Electricité, France Télécom ou autres) à proximité des conduites d'eau potable ou d'eaux usées (ou de leurs ouvrages annexes) les distances minimales ci-dessous devront être respectées :

- Pose parallèle : 0,30m minimum entre ouvrages posés et conduite (projection en plan)

- Croisement : 0,20m minimum entre ouvrages posés et conduite.
- Les poteaux, piliers, supports et appuis (pylônes EDF, poteau France Télécom, etc) seront implantés à 0,50 m minimum (projection en plan) de tout ouvrage.

Selon la position et l'état des réseaux en service, le Service de l'Eau pourra exiger des mesures de protection particulières pendant la phase de chantier.

Dans tous les cas, et sauf dérogation écrite de ce dernier, sont interdits, pendant la phase de chantier :

- tout mouvement de terre (remblai/déblai)
- toute surcharge y compris le passage de poids lourds de plus de 3.5 Tonnes lorsque la chaussée a été supprimée ou n'existe pas
- l'utilisation d'explosifs, d'engins vibrants ou de brises roches

Et ce, dans le périmètre suivant :

- à moins de 2 mètres d'un ouvrage en service pour les branchements et conduites de diamètre inférieur ou égale à 800 mm
- à moins de 3 mètres d'un ouvrage en service pour les conduites de diamètre supérieur, les canaux à ciel ouvert ou les rigoles d'arrosage

⊖ Il est également **interdit** de réaliser des travaux dans l'emprise du Périmètre de Protection Rapproché (PPR) et sur le domaine foncier du canal de Marseille sans accord écrit du Service de l'Eau.

Par ailleurs, aucune manœuvre ne devra être faite sur les équipements des réseaux.

La pose de réseaux neufs et, si nécessaire, de renforcement, ou de déviation du réseau public existant seront à la charge du pétitionnaire ou de l'aménageur. Ils respecteront les normes en vigueur ainsi que le cahier des dispositions type du service de l'eau.

#### **4/ Ouvrages en propriété privée (servitudes)**

- ***Diamètre inférieur à 400 mm***

Présence d'une conduite d'eau dans la propriété. Une servitude d'une largeur de 3 m, incompressible, doit être respectée sur toute la longueur de cet ouvrage. Le terrain naturel ne devra pas subir de modification d'altimétrie. Aucune plantation d'arbres et arbustes et aucune construction ne devra être élevée dans l'emprise de cette servitude.

Le service de l'Eau déclinera toute responsabilité dans l'hypothèse où la nécessité d'une intervention le conduirait à endommager les aménagements de surface qui auraient pu être réalisés dans l'emprise de la servitude.

- ***Diamètre allant de 400 mm à 800 mm inclus (« Feeder »)***

Présence d'une conduite d'eau dans la propriété. Une servitude d'une largeur de 4 m, incompressible, doit être respectée sur toute la longueur de cet ouvrage. La surface au sol de la servitude pourra être désaxée par rapport à l'ouvrage en respectant une distance minimale de 1,5 m entre l'axe de l'ouvrage et le bord de la servitude. Le terrain naturel ne devra pas subir de modification altimétrique. Aucune plantation d'arbres et arbustes et aucune construction ne devra être élevée dans l'emprise de cette servitude.

Le service de l'Eau déclinera toute responsabilité dans l'hypothèse où la nécessité d'une intervention le conduirait à endommager les aménagements de surface qui auraient pu être réalisés dans l'emprise de la servitude.

- ***Diamètre supérieur à 800 mm (« Feeder »)***

Présence d'une conduite d'eau dans la propriété. Une servitude d'une largeur de 6 m, incompressible, doit être respectée sur toute la longueur de cet ouvrage. La surface au sol de la servitude pourra être désaxée par rapport à l'ouvrage en respectant une distance minimale de 2 m entre l'axe de l'ouvrage et le bord de la servitude. Le terrain naturel ne devra pas subir de modification altimétrique. Aucune plantation d'arbres et arbustes et aucune construction ne devra être élevée dans l'emprise de cette servitude.

Le service de l'Eau déclinera toute responsabilité dans l'hypothèse où la nécessité d'une intervention le conduirait à endommager les aménagements de surface qui auraient pu être réalisés dans l'emprise de la servitude.

#### **5/ Accessibilité des ouvrages**

Nous vous rappelons que les ouvrages publics du service de l'Eau de la Métropole Aix Marseille Provence doivent rester accessibles 24h sur 24 pour toute intervention ou réparation à réaliser en urgence et non planifiable. Il en va de la sécurité des biens et des personnes. La responsabilité de l'entreprise qui ne respectera pas ces dispositions sera recherchée en cas de problème.

#### **6/ Validité des Réponses aux DT et aux DICT**

Il est rappelé que conformément à la réglementation en vigueur, si les travaux annoncés dans les D.I.C.T. ne sont pas entrepris dans un délai de trois mois à compter de la date du récépissé, le déclarant doit déposer une nouvelle déclaration.

Il en est de même si les travaux durent plus de 6 mois.

## 7/ Dégâts aux ouvrages

**En cas de dégâts** aux ouvrages du Service de l'Eau, nous demandons à l'entreprise de le signaler immédiatement, par téléphone, au ☎ **0969.394.050**.

Un constat sera dressé contradictoirement entre le représentant de l'entreprise et notre agent.  
Toute contestation devra être soulevée et consignée sur ce constat, avant réparation et remblaiement.

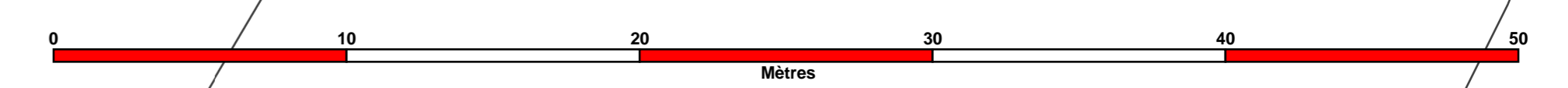

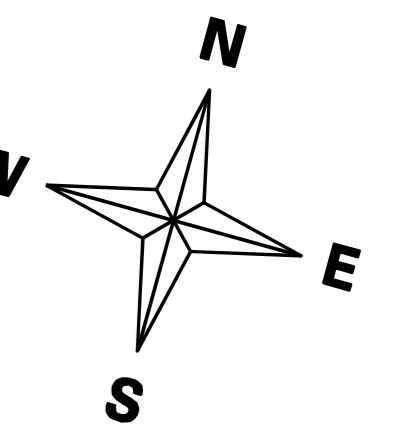
**La totalité des frais de réparation des dégâts sera à la charge exclusive de l'Entreprise qui les a commis.**

🚫 **En raison des enjeux techniques et sanitaires, l'entreprise ne devra en aucun cas réparer elle-même la conduite ou le branchement endommagé.**

## 8/ Symbologie des principaux ouvrages exploités

SYMBOLES EAU	
SYMBOLES	DESIGNATION
	BOITE_LAVAGE, BORNE_MONETIQUE
	BORNE_BIHECTOMETRIQUE
	BOUCHE_INCENDIE
	BUTEE
	CAPTEUR_NIVEAU
	COMPTEUR, JAUGE, JMC, ROBINET_JAUGE_ASSAINISSEMENT
	CONE
	DETENDEUR
	DEVERSOIR
	FONTAINE
	FONTAINE_200
	VENTOUSE
	MONOVAR, HYDROSTAB
	POTEAU_INCENDIE ou POTEAU_INCENDIE_PRIVÉ
	FORAGE, PUIT, RESEAVOIR, RPC, SOURCE, DECANTEUR, BACHE
	SECTO_STATION_MESURE_DEBI
	STATION_CHLORATION
	STATION_MESURE_CHLORE
	STATION_POMPAGE, SURPRESSEUR
	USINE
	VANNE
	VANNE_ARROSAGE_CANAL
	VANNE_AUTRE
	VANNE_CANAL
	VANNE_CHAMBRE
	VANNE_FERMEE
	VIDANGE

SYMBOLES ASSAINISSEMENT	
SYMBOLES	DESIGNATION
	AVALOIR
	BACHE
	BASSIN_ORAGE, STATION_RELEVAGE
	CLAPET
	CLOCHE
	CONE
	DEGRILLEUR
	VIDANGE, DEVERSOIR
	REGARD FICTIF
	GRILLE
	INTRO_TORPILLE
	PLAQUE_PLEINE
	REGARD
	REGARD_GRILLE
	TE_CURAGE
	USINE
	VANNE
	VENTOUSE
	SECTO_STATION_MESURE_DEBI



## Nomenclature Réseau d'eau

Tronçons / Planche : 1 / 1								
Etiquette	Classe	Matériau	ø (mm)	Long.(m)	Nature	GS ou Cote radier (m) (Amont / Aval)	Prof. radier (m) (Amont / Aval)	Adresse
T1	C	Fonte Grise	100	79,99	Eau potable			CHEMIN DU COUVENT, MARGINANE
T2	C	Fonte Grise	100	47,61	Eau potable			HAMEAU LAMARTINE, MARGINANE
T3	C	PVC	110	136,67	Eau potable			CHEMIN DU COUVENT, MARGINANE
T4	C	Fonte Grise	50	206,18	Eau potable			RUE VINCENT LUMETTA, SAINT VICTORET
T5	C	PVC	110	47,86	Eau potable			CHEMIN DU COUVENT, MARGINANE



# Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
 et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail  
 (Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant  
 Complément / Service  
 Numéro / Voie  
 Code postal / Commune  
 Pays

MAIRIE DE MARIGNANE  
 CHEZ PROTYS P0074  
 CS 90125  
 27091 EVREUX CEDEX 9  
 France

### DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2023062801079PII  
 N° affaire du responsable du projet : \_\_\_\_\_  
 Date de la déclaration : 28/06/2023  
 Responsable du projet, personne morale  Responsable du projet, personne physique  Déclaration conjointe DT/DICT

### Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Dénomination : Ville de Marignane  
 Pays : France N° SIRET : 21130054600010  
 Représentant du responsable du projet  
 Dénomination : MAIRIE DE MARIGNANE  
 Complément / Service : TSA 20001  
 N°, Voie : 140 avenue Jean Lolive  
 Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
 Code postal : 93691 Commune : PANTIN CEDEX  
 Personne à contacter : Gabriel MOULARD  
 Tél. : +33648189512 Fax(1) : \_\_\_\_\_  
 Courriel(1) : gabriel.moulard@ville-marignane.fr

### Emplacement du projet

Adresse (2) : SAINT-VICTORET  
 CP : 13730 Commune principale : SAINT-VICTORET  
 Nb de communes : 2 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)  
 Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE  
 Si mode de réception par voie électronique, précisez :  
 Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur :   
 Souhait de plans vectoriels :  au format : DXF

### Projet et son calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : OTR  
 Décrivez le projet : Vente de bien immobilier  
 Emploi de techniques sans tranchées :  Oui  Non  
 Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 5.0 m  
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
 Date prévue pour le commencement des travaux : 10/07/2023 Durée du chantier : 120 jour(s)

### Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires :  Oui  Non  
 Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : \_\_\_\_\_  
 Date des investigations complémentaires : \_\_\_\_\_  
 Investigations susceptibles de nécessiter une DICT  
 Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

### Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom : MOULARD Gabriel  
 Signature : \_\_\_\_\_  
 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

### DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : \_\_\_\_\_  
 N° affaire de l'exécutant des travaux : \_\_\_\_\_  
 Date de la déclaration : \_\_\_\_\_  
 Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : \_\_\_\_\_

### Exécutant des travaux (1) : Champs facultatifs

Dénomination : \_\_\_\_\_  
 Complément / Service : \_\_\_\_\_  
 N°, Voie : \_\_\_\_\_  
 Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
 Pays : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_  
 Nom de la personne à contacter : \_\_\_\_\_  
 Tél. : \_\_\_\_\_ Fax(1) : \_\_\_\_\_  
 Courriel(1) : \_\_\_\_\_

### Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse (2) : \_\_\_\_\_  
 CP : \_\_\_\_\_ Commune principale : \_\_\_\_\_  
 Nb de communes : \_\_\_\_\_ (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : \_\_\_\_\_  
 Si mode de réception par voie électronique, précisez :  
 Capacité d'impression des plans : Taille : \_\_\_\_\_ Couleur :   
 Souhait de plans vectoriels :  au format : \_\_\_\_\_

### Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso

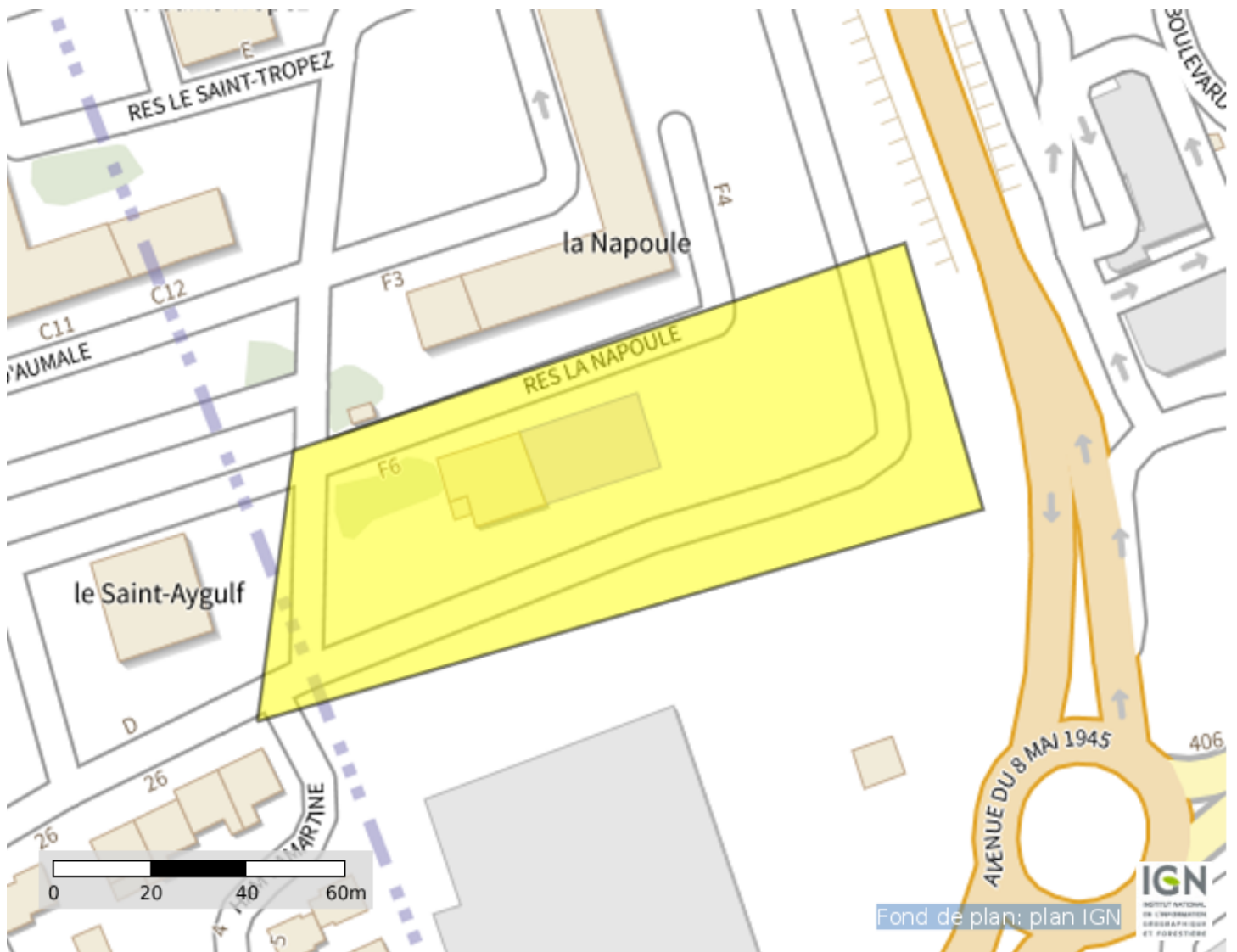
Nature des travaux(3) : \_\_\_\_\_  
 Décrivez les travaux : \_\_\_\_\_  
 Techniques utilisées(3) : \_\_\_\_\_  
 Autre, précisez la technique : \_\_\_\_\_  
 Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : \_\_\_\_\_ cm  
 Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux  
 Résultats des investigations complémentaires communiquées par le responsable du projet :  Oui  Non  
 Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : \_\_\_\_\_ m  
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
 Date prévue pour le commencement des travaux : \_\_\_\_\_  
 Durée du chantier : \_\_\_\_\_ jour(s)

### Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom : \_\_\_\_\_  
 Signature : \_\_\_\_\_  
 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : \_\_\_\_\_

Référence Protys de ce document : **2326053870. 232601DT01**

Numéro de consultation du GU : **2023062801079PI I**



Coordonnées (Lambert 93) : **881091. 8799244363**

**6260493. 57985452**

Liste des communes concernées :

**Sai nt- Vi ctoret ; Mari gnane ;**

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones d'emprise :

5, 22730208153630 43, 41920842478157  
5, 22885776276494 43, 41957858301546  
5, 22905624623204 43, 41910322150213  
5, 22721088642980 43, 41872526747167  
5, 22730208153630 43, 41920842478157

# Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Destinataire

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination  
Complément / Service  
Numéro / Voie  
Code postal / Commune  
Pays

MAIRIE DE MARIGNANE  
TSA 20001  
140 avenue Jean Lolive  
93691 PANTIN CEDEX  
France

N° consultation du téléservice : 2023062801079PII

Référence de l'exploitant : 2326053870. 232602RDT03

N° d'affaire du déclarant : \_\_\_\_\_

Personne à contacter (déclarant) : Gabriel MOULARD

Date de réception de la déclaration : 28/06/2023

Commune principale des travaux : 13730 SAINT-VICTORET

Adresse des travaux prévus : SAINT-VICTORET

## Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : MAIRIE DE MARIGNANE

Personne à contacter : \_\_\_\_\_

Numéro / Voie : Cours Mirabeau

Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_

Code Postal / Commune : 13700 MARIGNANE

Tél. : +33442311168 Fax : +33442311280

## Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : \_\_\_\_\_
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : \_\_\_\_\_ (voir liste des catégories au verso)

## Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

## Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle (1) : Date d'édition (1) : Sensible : Prof. règl. mini (1) : Matériau réseau (1) :  
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. \_\_\_\_\_ cm \_\_\_\_\_ cm

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_\_)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

## Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : \_\_\_\_\_  
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est :  possible  impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : \_\_\_\_\_

Dispositifs importants pour la sécurité : \_\_\_\_\_

## Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : \_\_\_\_\_

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : \_\_\_\_\_

## Responsable du dossier

Nom : FALCONE Christophe

Désignation du service : \_\_\_\_\_

Tél : +33 442311191

## Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : FALCONE Christophe

Signature : \_\_\_\_\_

Date : 30/06/2023 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

# Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail  
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant  
Destinataire  
Complément / Service  
Numéro / Voie  
Code postal / Commune  
Pays

SOCIETE D'ASSAINISSEMENT OUEST METROPOLE  
(SAOM)  
Service PATRIMOINE - Cartographie SIG  
CS 90321  
78 Boulevard LAZER  
13395 MARSEILLE CEDEX 10  
France

### DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2023062801079PII  
N° affaire du responsable du projet : \_\_\_\_\_  
Date de la déclaration : 28/06/2023  
 Responsable du projet, personne morale  Responsable du projet, personne physique  Déclaration conjointe DT/DICT

### Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Dénomination : Ville de Marignane  
Pays : France N° SIRET : 21130054600010  
Représentant du responsable du projet  
Dénomination : MAIRIE DE MARIIGNANE  
Complément / Service : TSA 20001  
N°, Voie : 140 avenue Jean Lolive  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
Code postal : 93691 Commune : PANTIN CEDEX  
Personne à contacter : Gabriel MOULARD  
Tél. : +33648189512 Fax(1) : \_\_\_\_\_  
Courriel(1) : 2326053870.232601DT01.03@capti.dec.fr

### Emplacement du projet

Adresse (2) : SAINT-VICTORET  
CP : 13730 Commune principale : SAINT-VICTORET  
Nb de communes : 2 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)  
Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE  
Si mode de réception par voie électronique, précisez :  
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur :   
Souhait de plans vectoriels :  au format : DXF

### Projet et son calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : OTR  
Décrivez le projet : Vente de bien immobilier  
Emploi de techniques sans tranchées :  Oui  Non  
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 5.0 m  
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
Date prévue pour le commencement des travaux : 10/07/2023 Durée du chantier : 120 jour(s)

### Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires :  Oui  Non  
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : \_\_\_\_\_  
Date des investigations complémentaires : \_\_\_\_\_  
 Investigations susceptibles de nécessiter une DICT  
 Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

### Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom : MOULARD Gabriel  
Signature : \_\_\_\_\_  
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

### DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : \_\_\_\_\_  
N° affaire de l'exécutant des travaux : \_\_\_\_\_  
Date de la déclaration : \_\_\_\_\_  
Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : \_\_\_\_\_

### Exécutant des travaux (1) : Champs facultatifs

Dénomination : \_\_\_\_\_  
Complément / Service : \_\_\_\_\_  
N°, Voie : \_\_\_\_\_  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Pays : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_  
Nom de la personne à contacter : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax(1) : \_\_\_\_\_  
Courriel(1) : \_\_\_\_\_

### Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse (2) : \_\_\_\_\_  
CP : \_\_\_\_\_ Commune principale : \_\_\_\_\_  
Nb de communes : \_\_\_\_\_ (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : \_\_\_\_\_  
Si mode de réception par voie électronique, précisez :  
Capacité d'impression des plans : Taille : \_\_\_\_\_ Couleur :   
Souhait de plans vectoriels :  au format : \_\_\_\_\_

### Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso

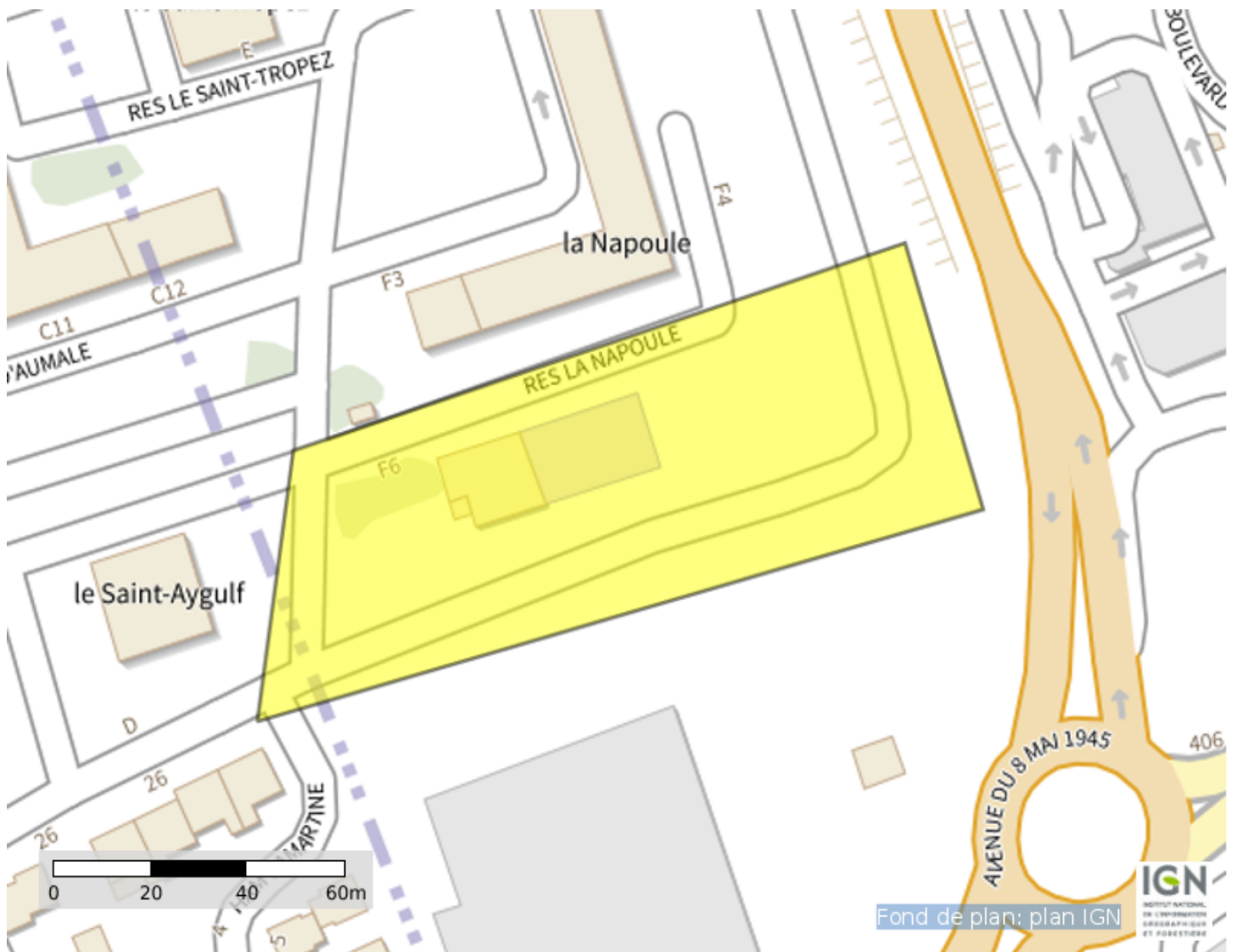
Nature des travaux(3) : \_\_\_\_\_  
Décrivez les travaux : \_\_\_\_\_  
Techniques utilisées(3) : \_\_\_\_\_  
 Autre, précisez la technique : \_\_\_\_\_  
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : \_\_\_\_\_ cm  
 Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux  
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet :  Oui  Non  
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : \_\_\_\_\_ m  
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
Date prévue pour le commencement des travaux : \_\_\_\_\_  
Durée du chantier : \_\_\_\_\_ jour(s)

### Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_  
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : \_\_\_\_\_

Référence Protys de ce document : **2326053870. 232601DT01**

Numéro de consultation du GU : **2023062801079PI I**



Coordonnées (Lambert 93) : **881091. 8799244363**

**6260493. 57985452**

Liste des communes concernées :

**Sai nt- Vi ctoret ; Mari gnane ;**

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones d'emprise :

5, 22730208153630 43, 41920842478157  
5, 22885776276494 43, 41957858301546  
5, 22905624623204 43, 41910322150213  
5, 22721088642980 43, 41872526747167  
5, 22730208153630 43, 41920842478157



## Récapissé de DT / Récapissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV au titre III du livre V de la 4<sup>ème</sup> partie (partie réglementaire) du Code du travail

- Récapissé de DT  
 Récapissé de DICT  
 Récapissé de DT/DICT  
Conjointe

### Destinataire

Dénomination : Ville de Marignane  
Complément / Service : Gabriel MOULARD  
Numéro / Voie : 140 avenue Jean Lolive  
Lieu-dit / BP :  
Code Postal / Commune : 93691 PANTIN CEDEX  
Pays :

N° consultation du téléservice : **2023062801079PII**  
Référence de l'exploitant : **202306-017243**  
N° d'affaire du déclarant :  
Date de réception de la  
déclaration : **28/06/2023 16:30:32**

Emplacement des travaux : **SAINT-VICTORET**  
Commune où sont prévus les  
travaux : **SAINT VICTORET**

### Coordonnés de l'exploitant

Raison sociale : SOCIETE D'ASSAINISSEMENT OUEST  
METROPOLE  
Personne à contacter : Marie Ange AMPHOUX  
Numéro / Voie : 78 Boulevard LAZER  
Lieu-dit / BP : CS 90321  
Code Postal / Commune : 13395  
MARSEILLE Cedex 10  
Tél : 0491576015 Fax : 0491576570

### Eléments généraux de réponse

- Les éléments que vous nous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :  
 Les réseaux/ ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_m  
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe).

Catégorie de réseaux/ouvrages (voir liste des catégories au verso) : \_\_\_ **EU**

### Modification ou extension de nos réseaux/ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

- Réalisation de modifications en cours de notre réseau/ouvrage.

Veillez contacter notre représentant :

Tel :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons

### Emplacement de nos réseaux/ouvrages

Les plans de localisations sont joints  
Référence : \_\_\_\_\_ Echelle : **1/200** Date d'édition : \_\_\_\_\_ Sensible  Profondeur mini : \_\_\_\_\_ cm

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans

**Plan au 1/200 sur format A0, correspondance avec la barre d'échelle à vérifier après impression.**

- Réunion sur chantier pour réaliser la localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à \_\_\_h\_\_\_  
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage  
 (cas d'un récapissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation)\*  
 Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement\*.  
\* pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

### Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

#### SE REPORTER AUX DOCUMENTS JOINTS

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est  possible  impossible  
Pour les mesures de sécurité à mettre en œuvre :

### Dispositifs importants pour la sécurité

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint  Voir la localisation sur le plan joint  Aucun dans l'emprise

### Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : **0969 394 050**

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112)

### Responsable du dossier

Nom :  
Désignation du service :  
Tel :

### Signataire

Nom : Marie Ange AMPHOUX  
Signature :  
Date : 28/06/2023 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 3



# INFORMATIONS IMPORTANTES ET PRATIQUES A CONNAITRE SUR LES RESEAUX GERES PAR LES SOCIETES DU GROUPE DES EAUX DE MARSEILLE POUR PREPARATION, INSTALLATION ET REALISATION DE CHANTIER

## 1/ Informations notées sur les plans

Les informations notées sur les plans concernent les canalisations publiques de distribution d'eau potable, les canaux à ciel ouvert et les rigoles d'arrosage ainsi que les collecteurs publics d'eaux usées gérés par les Sociétés du Groupe des Eaux de Marseille. Ces informations n'indiquent que la présence et la dimension des ouvrages.

La position des conduites et de leurs ouvrages annexes est schématisée et non représentative de la réalité sur place (se reporter à la classe de précision cartographique précisée sur les plans, au sens de l'Arrêté du 15/02/2012).

Les branchements entre les conduites et les habitations ne sont pas mentionnés sur les plans.

Cependant, sur le terrain, ils sont en général repérables grâce aux appareils de surface (bouche à clé, plaque, regard, etc) et aux coffrets pour compteur.

Ils sont posés, dans la majeure partie des cas, perpendiculairement aux conduites.

La profondeur des canalisations n'est pas indiquée sur les plans. Elle n'est pas constante.

La présence d'un grillage avertisseur n'est pas systématique sur les conduites ou les branchements.

## 2/ Préparation du chantier

En application de la réglementation en vigueur (Arrêté du 15 Février 2012 notamment), les travaux ne pourront être entrepris qu'après réception par l'Entreprise des réponses à ses DICT.

Tous les documents transmis en réponse aux DICT devront être en possession des équipes de l'Entreprise sur le chantier et pendant toute la durée de ce dernier.

Le non-respect de ces prescriptions engagerait l'entière responsabilité de l'entreprise en cas de dégâts aux ouvrages existants et impliquerait leur remise en état par nos soins et au frais exclusifs de l'entreprise.

L'installation d'engins de chantier (grue, baraquement, palissade, etc...) à proximité d'ouvrage devra être réalisée en accord avec nos Services qui devront donc être contactés en temps opportun pour toute coordination.

S'agissant d'un réseau non sensible au regard de la réglementation en vigueur, les **investigations complémentaires** sur les réseaux d'eau potable ou d'assainissement ne sont pas obligatoires mais sont **vivement conseillées** pour ne pas endommager ces réseaux lors des travaux. Le coût de réparation d'un dommage sur les réseaux d'eau potable ou d'eaux usées est à la charge exclusive de l'entreprise qui occasionne le dommage.

Les résultats de ces investigations sont à envoyer à l'adresse suivante :  [integration\\_sig@eauxdemarseille.fr](mailto:integration_sig@eauxdemarseille.fr)

Ces investigations complémentaires sont à la **charge exclusive du Responsable de projet**.

Toutes les précautions devront être prises pour ne pas endommager les ouvrages en service lors des investigations complémentaires intrusives (sondages physiques avec mise à nu du réseau).

Conformément à l'Arrêté du 15/02/2012, les résultats des investigations complémentaires (intrusives ou non intrusives) devront nous être transmis dans un délai de 9 jours grâce à l'envoi :

- d'un exemplaire papier à l'échelle du 1/200 pour les vues en plan et du 1/50 pour les coupes
- d'un fichier informatique structuré conformément au « Cahier des Charges pour l'intégration de RAE » accessible sur notre site FTP et à la norme AFNOR PR NF S70-003-3 Partie 3.

[ftp://boite\\_sem\\_dt:hb3cXo@ftp.somei.fr/RAE](ftp://boite_sem_dt:hb3cXo@ftp.somei.fr/RAE)

Login : *boite\_sem\_dt*

Mdp : *hb3cXo*

Pour le raccordement aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées des baraques de chantier comme pour la pose d'un compteur de chantier, nous vous demandons de bien vouloir contacter, par téléphone, notre Centre Service Client « La Passerelle » au ☎ **0969.394.050**.

**Pour les travaux à réaliser sur le domaine foncier du canal de Marseille ou à proximité de ce dernier, il est impératif d'informer préalablement le service chargé de son exploitation (☎ 04.91.57.63.13).**

## 3/ Dispositions à prendre pendant les travaux

L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour protéger les conduites et leurs ouvrages annexes (des réseaux d'eau potable et des réseaux d'eaux usées) et pour ne pas compromettre, du fait de ses travaux, leur bonne tenue ultérieure et leur exploitation. Pour en savoir plus sur les dispositions anti-endommagement : [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)

Les ouvrages, notamment les bouches à clé, les regards, les bouches et poteaux d'incendie doivent rester impérativement accessibles 24 h/24.

Lorsque des réseaux neufs seront posés (Gaz, Electricité, France Télécom ou autres) à proximité des conduites d'eau potable ou d'eaux usées (ou de leurs ouvrages annexes) les distances minimales ci-dessous devront être respectées :

- Pose parallèle : 0,30m minimum entre ouvrages posés et conduite (projection en plan)

- Croisement : 0,20m minimum entre ouvrages posés et conduite.
- Les poteaux, piliers, supports et appuis (pylônes EDF, poteau France Télécom, etc) seront implantés à 0,50 m minimum (projection en plan) de tout ouvrage.

Selon la position et l'état des réseaux en service, le Service de l'Eau pourra exiger des mesures de protection particulières pendant la phase de chantier.

Dans tous les cas, et sauf dérogation écrite de ce dernier, sont interdits, pendant la phase de chantier :

- tout mouvement de terre (remblai/déblai)
- toute surcharge y compris le passage de poids lourds de plus de 3.5 Tonnes lorsque la chaussée a été supprimée ou n'existe pas
- l'utilisation d'explosifs, d'engins vibrants ou de brises roches

Et ce, dans le périmètre suivant :

- à moins de 2 mètres d'un ouvrage en service pour les branchements et conduites de diamètre inférieur ou égale à 800 mm
- à moins de 3 mètres d'un ouvrage en service pour les conduites de diamètre supérieur, les canaux à ciel ouvert ou les rigoles d'arrosage

⊖ Il est également **interdit** de réaliser des travaux dans l'emprise du Périmètre de Protection Rapproché (PPR) et sur le domaine foncier du canal de Marseille sans accord écrit du Service de l'Eau.

Par ailleurs, aucune manœuvre ne devra être faite sur les équipements des réseaux.

La pose de réseaux neufs et, si nécessaire, de renforcement, ou de déviation du réseau public existant seront à la charge du pétitionnaire ou de l'aménageur. Ils respecteront les normes en vigueur ainsi que le cahier des dispositions type du service de l'eau.

#### **4/ Ouvrages en propriété privée (servitudes)**

- ***Diamètre inférieur à 400 mm***

Présence d'une conduite d'eau dans la propriété. Une servitude d'une largeur de 3 m, incompressible, doit être respectée sur toute la longueur de cet ouvrage. Le terrain naturel ne devra pas subir de modification d'altimétrie. Aucune plantation d'arbres et arbustes et aucune construction ne devra être élevée dans l'emprise de cette servitude.

Le service de l'Eau déclinera toute responsabilité dans l'hypothèse où la nécessité d'une intervention le conduirait à endommager les aménagements de surface qui auraient pu être réalisés dans l'emprise de la servitude.

- ***Diamètre allant de 400 mm à 800 mm inclus (« Feeder »)***

Présence d'une conduite d'eau dans la propriété. Une servitude d'une largeur de 4 m, incompressible, doit être respectée sur toute la longueur de cet ouvrage. La surface au sol de la servitude pourra être désaxée par rapport à l'ouvrage en respectant une distance minimale de 1,5 m entre l'axe de l'ouvrage et le bord de la servitude. Le terrain naturel ne devra pas subir de modification altimétrique. Aucune plantation d'arbres et arbustes et aucune construction ne devra être élevée dans l'emprise de cette servitude.

Le service de l'Eau déclinera toute responsabilité dans l'hypothèse où la nécessité d'une intervention le conduirait à endommager les aménagements de surface qui auraient pu être réalisés dans l'emprise de la servitude.

- ***Diamètre supérieur à 800 mm (« Feeder »)***

Présence d'une conduite d'eau dans la propriété. Une servitude d'une largeur de 6 m, incompressible, doit être respectée sur toute la longueur de cet ouvrage. La surface au sol de la servitude pourra être désaxée par rapport à l'ouvrage en respectant une distance minimale de 2 m entre l'axe de l'ouvrage et le bord de la servitude. Le terrain naturel ne devra pas subir de modification altimétrique. Aucune plantation d'arbres et arbustes et aucune construction ne devra être élevée dans l'emprise de cette servitude.

Le service de l'Eau déclinera toute responsabilité dans l'hypothèse où la nécessité d'une intervention le conduirait à endommager les aménagements de surface qui auraient pu être réalisés dans l'emprise de la servitude.

#### **5/ Accessibilité des ouvrages**

Nous vous rappelons que les ouvrages publics du service de l'Eau de la Métropole Aix Marseille Provence doivent rester accessibles 24h sur 24 pour toute intervention ou réparation à réaliser en urgence et non planifiable. Il en va de la sécurité des biens et des personnes. La responsabilité de l'entreprise qui ne respectera pas ces dispositions sera recherchée en cas de problème.

#### **6/ Validité des Réponses aux DT et aux DICT**

Il est rappelé que conformément à la réglementation en vigueur, si les travaux annoncés dans les D.I.C.T. ne sont pas entrepris dans un délai de trois mois à compter de la date du récépissé, le déclarant doit déposer une nouvelle déclaration.

Il en est de même si les travaux durent plus de 6 mois.

## 7/ Dégâts aux ouvrages

**En cas de dégâts** aux ouvrages du Service de l'Eau, nous demandons à l'entreprise de le signaler immédiatement, par téléphone, au ☎ **0969.394.050**.

Un constat sera dressé contradictoirement entre le représentant de l'entreprise et notre agent.  
Toute contestation devra être soulevée et consignée sur ce constat, avant réparation et remblaiement.


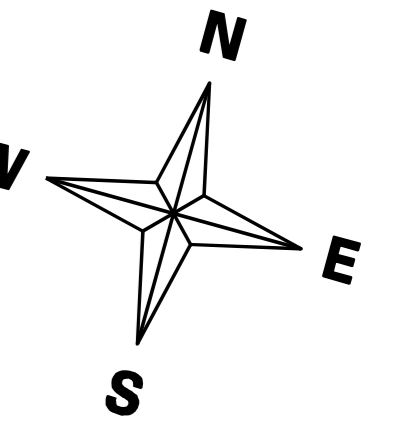
**La totalité des frais de réparation des dégâts sera à la charge exclusive de l'Entreprise qui les a commis.**

🚫 **En raison des enjeux techniques et sanitaires, l'entreprise ne devra en aucun cas réparer elle-même la conduite ou le branchement endommagé.**

## 8/ Symbologie des principaux ouvrages exploités

SYMBOLES EAU	
SYMBOLES	DESIGNATION
	BOITE_LAVAGE, BORNE_MONETIQUE
	BORNE_BIHECTOMETRIQUE
	BOUCHE_INCENDIE
	BUTEE
	CAPTEUR_NIVEAU
	COMPTEUR, JAUGE, JMC, ROBINET_JAUGE_ASSAINISSEMENT
	CONE
	DETENDEUR
	DEVERSOIR
	FONTAINE
	FONTAINE_200
	VENTOUSE
	MONOVAR, HYDROSTAB
	POTEAU_INCENDIE ou POTEAU_INCENDIE_PRIVÉ
	FORAGE, PUIT, RESEAVOIR, RPC, SOURCE, DECANTEUR, BACHE
	SECTO_STATION_MESURE_DEBI
	STATION_CHLORATION
	STATION_MESURE_CHLORE
	STATION_POMPAGE, SURPRESSEUR
	USINE
	VANNE
	VANNE_ARROSAGE_CANAL
	VANNE_AUTRE
	VANNE_CANAL
	VANNE_CHAMBRE
	VANNE_FERMEE
	VIDANGE

SYMBOLES ASSAINISSEMENT	
SYMBOLES	DESIGNATION
	AVALOIR
	BACHE
	BASSIN_ORAGE, STATION_RELEVAGE
	CLAPET
	CLOCHE
	CONE
	DEGRILLEUR
	VIDANGE, DEVERSOIR
	REGARD_FICTIF
	GRILLE
	INTRO_TORPILLE
	PLAQUE_PLEINE
	REGARD
	REGARD_GRILLE
	TE_CURAGE
	USINE
	VANNE
	VENTOUSE
	SECTO_STATION_MESURE_DEBI



Folio - . -

Folio - . -

## Nomenclature Réseau d'assainissement

Tronçons / Planche : 1 / 1								
Etiquette	Classe	Matériau	ø (mm)	Long.(m)	Nature	GS ou Cote radier (m) (Amont / Aval)	Prof. radier (m) (Amont / Aval)	Adresse
T6	C		150	33,66	Eaux usées			RUE MARIE JEANNE JOUAN, MARGNANE
T7	C		200	37,49	Eaux usées			RUE VINCENT LUMETTA, MARGNANE
T8	C		200	24,26	Eaux usées			RUE VINCENT LUMETTA, MARGNANE

# Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
 et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail  
 (Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant  
 Destinataire  
 Numéro / Voie  
 Code postal / Commune  
 Pays

MAIRIE DE ST VICTORET  
 SERVICE TECHNIQUE  
 147 Bd Barthelémy Abbadié  
 13730 ST VICTORET  
 France

### DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2023062801079PII  
 N° affaire du responsable du projet : \_\_\_\_\_  
 Date de la déclaration : 28/06/2023  
 Responsable du projet, personne morale  Responsable du projet, personne physique  Déclaration conjointe DT/DICT

### Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Dénomination : Ville de Marignane  
 Pays : France N° SIRET : 21130054600010  
 Représentant du responsable du projet  
 Dénomination : MAIRIE DE MARIIGNANE  
 Complément / Service : TSA 20001  
 N°, Voie : 140 avenue Jean Lolive  
 Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
 Code postal : 93691 Commune : PANTIN CEDEX  
 Personne à contacter : Gabriel MOULARD  
 Tél. : +33648189512 Fax(1) : \_\_\_\_\_  
 Courriel(1) : 2326053870.232601DT01.04@capti.dec.fr

### Emplacement du projet

Adresse (2) : SAINT-VICTORET  
 CP : 13730 Commune principale : SAINT-VICTORET  
 Nb de communes : 2 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)  
 Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE  
 Si mode de réception par voie électronique, précisez :  
 Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur :   
 Souhait de plans vectoriels :  au format : DXF

### Projet et son calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : OTR  
 Décrivez le projet : Vente de bien immobilier  
 Emploi de techniques sans tranchées :  Oui  Non  
 Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 5.0 m  
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
 Date prévue pour le commencement des travaux : 10/07/2023 Durée du chantier : 120 jour(s)

### Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires :  Oui  Non  
 Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : \_\_\_\_\_  
 Date des investigations complémentaires : \_\_\_\_\_  
 Investigations susceptibles de nécessiter une DICT  
 Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

### Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom : MOULARD Gabriel  
 Signature : \_\_\_\_\_  
 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

### DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : \_\_\_\_\_  
 N° affaire de l'exécutant des travaux : \_\_\_\_\_  
 Date de la déclaration : \_\_\_\_\_  
 Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : \_\_\_\_\_

### Exécutant des travaux (1) : Champs facultatifs

Dénomination : \_\_\_\_\_  
 Complément / Service : \_\_\_\_\_  
 N°, Voie : \_\_\_\_\_  
 Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
 Pays : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_  
 Nom de la personne à contacter : \_\_\_\_\_  
 Tél. : \_\_\_\_\_ Fax(1) : \_\_\_\_\_  
 Courriel(1) : \_\_\_\_\_

### Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse (2) : \_\_\_\_\_  
 CP : \_\_\_\_\_ Commune principale : \_\_\_\_\_  
 Nb de communes : \_\_\_\_\_ (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : \_\_\_\_\_  
 Si mode de réception par voie électronique, précisez :  
 Capacité d'impression des plans : Taille : \_\_\_\_\_ Couleur :   
 Souhait de plans vectoriels :  au format : \_\_\_\_\_

### Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : \_\_\_\_\_  
 Décrivez les travaux : \_\_\_\_\_  
 Techniques utilisées(3) : \_\_\_\_\_  
 Autre, précisez la technique : \_\_\_\_\_  
 Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : \_\_\_\_\_ cm  
 Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux  
 Résultats des investigations complémentaires communiquées par le responsable du projet :  Oui  Non  
 Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : \_\_\_\_\_ m  
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
 Date prévue pour le commencement des travaux : \_\_\_\_\_  
 Durée du chantier : \_\_\_\_\_ jour(s)

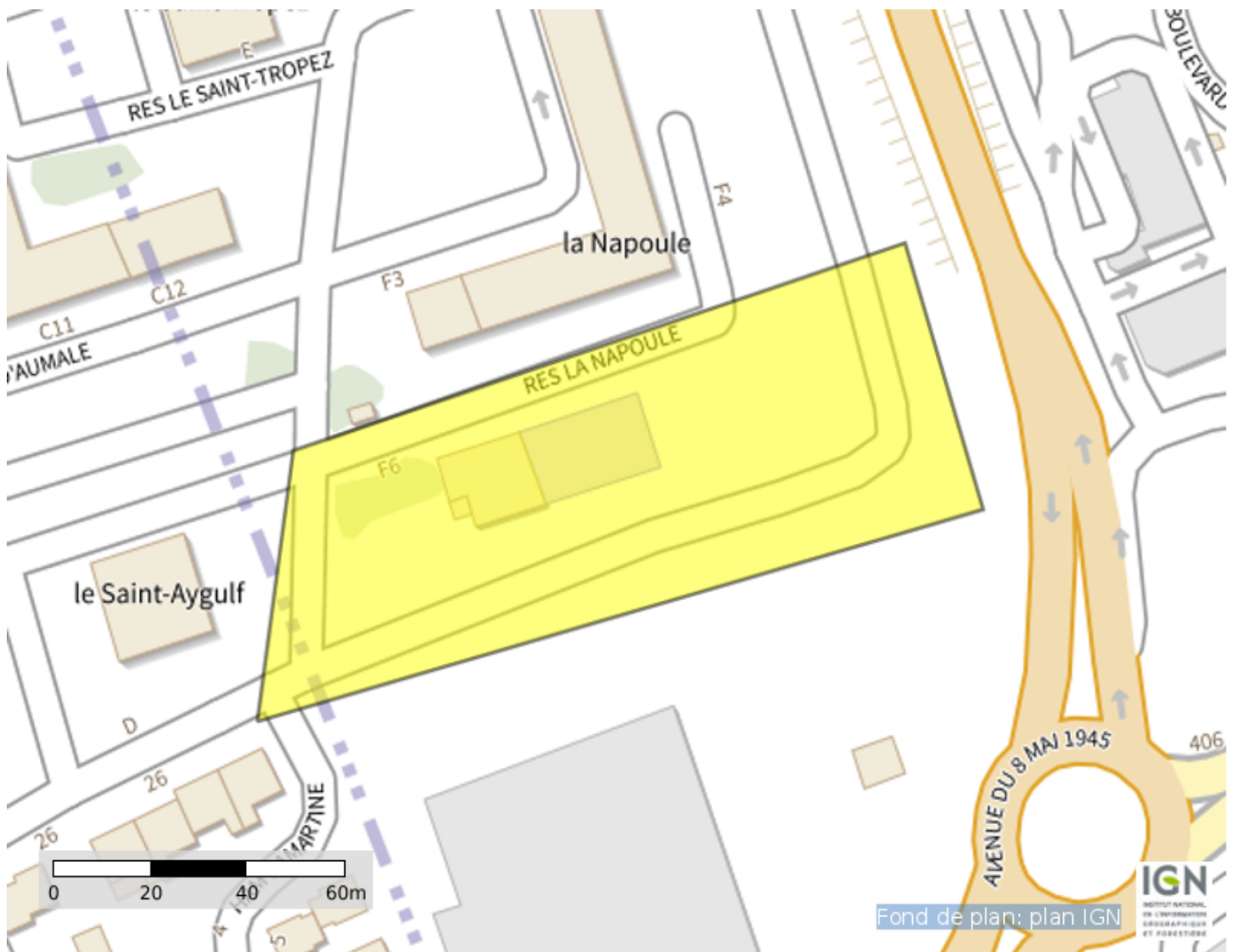
### Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom : \_\_\_\_\_  
 Signature : \_\_\_\_\_  
 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : \_\_\_\_\_



Référence Protys de ce document : **2326053870. 232601DT01**

Numéro de consultation du GU : **2023062801079PI I**



Coordonnées (Lambert 93) : **881091. 8799244363**

**6260493. 57985452**

Liste des communes concernées :

**Sai nt- Vi ctoret ; Mari gnane ;**

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones d'emprise :

5, 22730208153630 43, 41920842478157  
5, 22885776276494 43, 41957858301546  
5, 22905624623204 43, 41910322150213  
5, 22721088642980 43, 41872526747167  
5, 22730208153630 43, 41920842478157

# Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
 et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail  
 (Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant  
 Destinataire  
 Numéro / Voie  
 Code postal / Commune  
 Pays

Mairie de Gignac la Nerthe  
 Services Techniques  
 Place de la Mairie - BP 24  
 13180 Gignac la Nerthe  
 France

### DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2023062801079PII  
 N° affaire du responsable du projet : \_\_\_\_\_  
 Date de la déclaration : 28/06/2023  
 Responsable du projet, personne morale  Responsable du projet, personne physique  Déclaration conjointe DT/DICT

### Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Dénomination : Ville de Marignane  
 Pays : France N° SIRET : 21130054600010  
 Représentant du responsable du projet  
 Dénomination : MAIRIE DE MARIGNANE  
 Complément / Service : TSA 20001  
 N°, Voie : 140 avenue Jean Lolive  
 Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
 Code postal : 93691 Commune : PANTIN CEDEX  
 Personne à contacter : Gabriel MOULARD  
 Tél. : +33648189512 Fax(1) : \_\_\_\_\_  
 Courriel(1) : 2326053870.232601DT01.05@capti.dec.fr

### Emplacement du projet

Adresse (2) : SAINT-VICTORET  
 CP : 13730 Commune principale : SAINT-VICTORET  
 Nb de communes : 2 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)  
 Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE  
 Si mode de réception par voie électronique, précisez :  
 Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur :   
 Souhait de plans vectoriels :  au format : DXF

### Projet et son calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : OTR  
 Décrivez le projet : Vente de bien immobilier  
 Emploi de techniques sans tranchées :  Oui  Non  
 Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 5.0 m  
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
 Date prévue pour le commencement des travaux : 10/07/2023 Durée du chantier : 120 jour(s)

### Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires :  Oui  Non  
 Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : \_\_\_\_\_  
 Date des investigations complémentaires : \_\_\_\_\_  
 Investigations susceptibles de nécessiter une DICT  
 Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

### Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom : MOULARD Gabriel  
 Signature : \_\_\_\_\_  
 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

### DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : \_\_\_\_\_  
 N° affaire de l'exécutant des travaux : \_\_\_\_\_  
 Date de la déclaration : \_\_\_\_\_  
 Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : \_\_\_\_\_

### Exécutant des travaux (1) : Champs facultatifs

Dénomination : \_\_\_\_\_  
 Complément / Service : \_\_\_\_\_  
 N°, Voie : \_\_\_\_\_  
 Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
 Pays : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_  
 Nom de la personne à contacter : \_\_\_\_\_  
 Tél. : \_\_\_\_\_ Fax(1) : \_\_\_\_\_  
 Courriel(1) : \_\_\_\_\_

### Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse (2) : \_\_\_\_\_  
 CP : \_\_\_\_\_ Commune principale : \_\_\_\_\_  
 Nb de communes : \_\_\_\_\_ (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : \_\_\_\_\_  
 Si mode de réception par voie électronique, précisez :  
 Capacité d'impression des plans : Taille : \_\_\_\_\_ Couleur :   
 Souhait de plans vectoriels :  au format : \_\_\_\_\_

### Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso

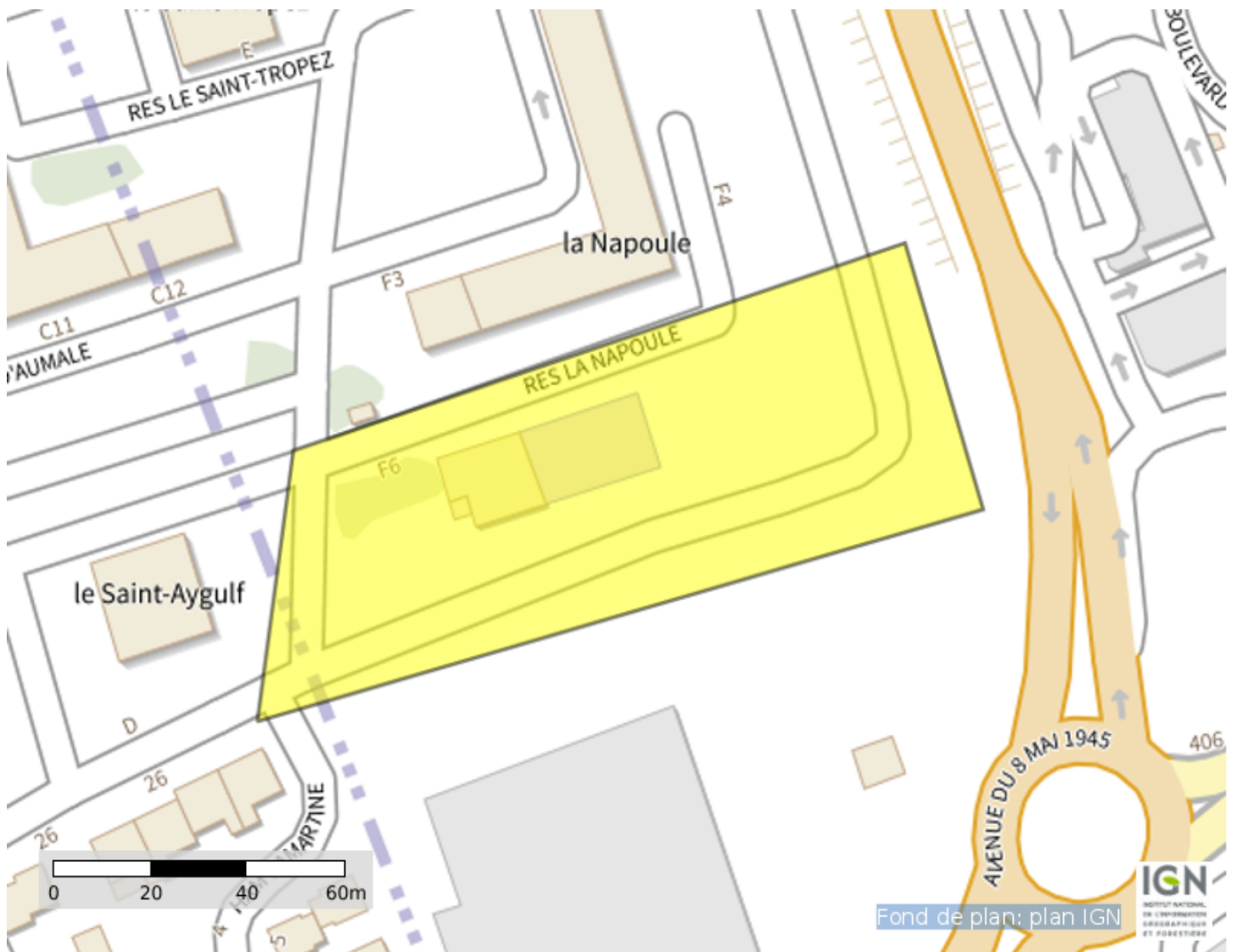
Nature des travaux(3) : \_\_\_\_\_  
 Décrivez les travaux : \_\_\_\_\_  
 Techniques utilisées(3) : \_\_\_\_\_  
 Autre, précisez la technique : \_\_\_\_\_  
 Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : \_\_\_\_\_ cm  
 Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux  
 Résultats des investigations complémentaires communiquées par le responsable du projet :  Oui  Non  
 Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : \_\_\_\_\_ m  
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
 Date prévue pour le commencement des travaux : \_\_\_\_\_  
 Durée du chantier : \_\_\_\_\_ jour(s)

### Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom : \_\_\_\_\_  
 Signature : \_\_\_\_\_  
 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : \_\_\_\_\_

Référence Protys de ce document : **2326053870. 232601DT01**

Numéro de consultation du GU : **2023062801079PI I**



Coordonnées (Lambert 93) : **881091. 8799244363**

**6260493. 57985452**

Liste des communes concernées :

**Sai nt- Vi ctoret ; Mari gnane ;**

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones d'emprise :

5, 22730208153630 43, 41920842478157  
5, 22885776276494 43, 41957858301546  
5, 22905624623204 43, 41910322150213  
5, 22721088642980 43, 41872526747167  
5, 22730208153630 43, 41920842478157

# Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail  
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant  
Destinataire  
Numéro / Voie  
Code postal / Commune  
Pays

Mairie de Gignac la Nerthe  
Services Techniques  
Place de la Mairie - BP 24  
13180 Gignac la Nerthe  
France

### DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2023062801079PII

N° affaire du responsable du projet : \_\_\_\_\_

Date de la déclaration : 28/06/2023

Responsable du projet, personne morale  Responsable du projet, personne physique  Déclaration conjointe DT/DICT

### Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Dénomination : Ville de Marignane

Pays : France N° SIRET : 21130054600010

### Représentant du responsable du projet

Dénomination : MAIRIE DE MARIGNANE

Complément / Service : TSA 20001

N°, Voie : 140 avenue Jean Lolive

Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_

Code postal : 93691 Commune : PANTIN CEDEX

Personne à contacter : Gabriel MOULARD

Tél. : +33648189512 Fax(1) : \_\_\_\_\_

Courriel(1) : 2326053870.232601DT01.06@capti.dec.fr

### Emplacement du projet

Adresse (2) : SAINT-VICTORET

CP : 13730 Commune principale : SAINT-VICTORET

Nb de communes : 2 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur :

Souhait de plans vectoriels :  au format : DXF

### Projet et son calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : OTR

Décrivez le projet : Vente de bien immobilier

Emploi de techniques sans tranchées :  Oui  Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 5.0 m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 10/07/2023 Durée du chantier : 120 jour(s)

### Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires :  Oui  Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : \_\_\_\_\_

Date des investigations complémentaires : \_\_\_\_\_

Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

### Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom : MOULARD Gabriel

Signature : \_\_\_\_\_

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

### DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : \_\_\_\_\_

N° affaire de l'exécutant des travaux : \_\_\_\_\_

Date de la déclaration : \_\_\_\_\_

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : \_\_\_\_\_

### Exécutant des travaux (1) : Champs facultatifs

Dénomination : \_\_\_\_\_

Complément / Service : \_\_\_\_\_

N°, Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_

Nom de la personne à contacter : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax(1) : \_\_\_\_\_

Courriel(1) : \_\_\_\_\_

### Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse (2) : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Commune principale : \_\_\_\_\_

Nb de communes : \_\_\_\_\_ (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : \_\_\_\_\_

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : \_\_\_\_\_ Couleur :

Souhait de plans vectoriels :  au format : \_\_\_\_\_

### Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : \_\_\_\_\_

Décrivez les travaux : \_\_\_\_\_

Techniques utilisées(3) : \_\_\_\_\_

Autre, précisez la technique : \_\_\_\_\_

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : \_\_\_\_\_ cm

Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet :  Oui  Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : \_\_\_\_\_ m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : \_\_\_\_\_

Durée du chantier : \_\_\_\_\_ jour(s)

### Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

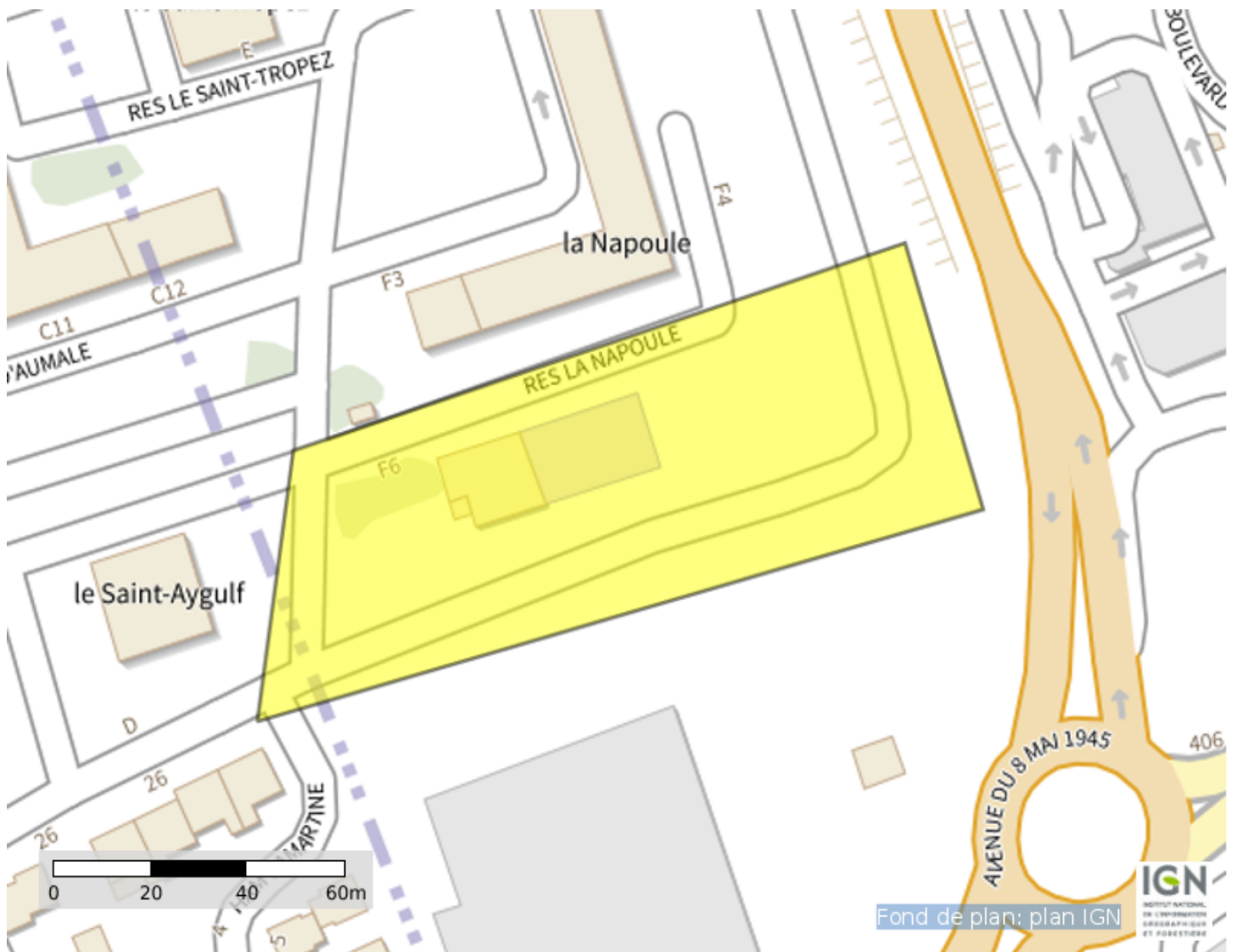
Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : \_\_\_\_\_

Référence Protys de ce document : **2326053870. 232601DT01**

Numéro de consultation du GU : **2023062801079PI I**



Coordonnées (Lambert 93) : **881091. 8799244363**

**6260493. 57985452**

Liste des communes concernées :

**Sai nt- Vi ctoret ; Mari gnane ;**

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones d'emprise :

5, 22730208153630 43, 41920842478157  
5, 22885776276494 43, 41957858301546  
5, 22905624623204 43, 41910322150213  
5, 22721088642980 43, 41872526747167  
5, 22730208153630 43, 41920842478157



# Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail  
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant  
Destinataire  
Complément / Service  
Numéro / Voie  
Code postal / Commune  
Pays

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE  
DIRECTION EXPLOITATION SUD  
CHEZ SOGELINK  
TSA 70011  
69134 DARDILLY CEDEX  
France

### DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2023062801079PII

N° affaire du responsable du projet : \_\_\_\_\_

Date de la déclaration : 28/06/2023

Responsable du projet, personne morale  Responsable du projet, personne physique  Déclaration conjointe DT/DICT

### Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Dénomination : Ville de Marignane

Pays : France N° SIRET : 21130054600010

### Représentant du responsable du projet

Dénomination : MAIRIE DE MARIIGNANE

Complément / Service : TSA 20001

N°, Voie : 140 avenue Jean Lolive

Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_

Code postal : 93691 Commune : PANTIN CEDEX

Personne à contacter : Gabriel MOULARD

Tél. : +33648189512 Fax(1) : \_\_\_\_\_

Courriel(1) : 2326053870.232601DT01.07@capti.dec.fr

### Emplacement du projet

Adresse (2) : SAINT-VICTORET

CP : 13730 Commune principale : SAINT-VICTORET

Nb de communes : 2 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur :

Souhait de plans vectoriels :  au format : DXF

### Projet et son calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : OTR

Décrivez le projet : Vente de bien immobilier

Emploi de techniques sans tranchées :  Oui  Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 5.0 m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 10/07/2023 Durée du chantier : 120 jour(s)

### Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires :  Oui  Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : \_\_\_\_\_

Date des investigations complémentaires : \_\_\_\_\_

Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

### Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom : MOULARD Gabriel

Signature : \_\_\_\_\_

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

### DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : \_\_\_\_\_

N° affaire de l'exécutant des travaux : \_\_\_\_\_

Date de la déclaration : \_\_\_\_\_

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : \_\_\_\_\_

### Exécutant des travaux (1) : Champs facultatifs

Dénomination : \_\_\_\_\_

Complément / Service : \_\_\_\_\_

N°, Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_

Nom de la personne à contacter : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax(1) : \_\_\_\_\_

Courriel(1) : \_\_\_\_\_

### Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse (2) : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Commune principale : \_\_\_\_\_

Nb de communes : \_\_\_\_\_ (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : \_\_\_\_\_

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : \_\_\_\_\_ Couleur :

Souhait de plans vectoriels :  au format : \_\_\_\_\_

### Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : \_\_\_\_\_

Décrivez les travaux : \_\_\_\_\_

Techniques utilisées(3) : \_\_\_\_\_

Autre, précisez la technique : \_\_\_\_\_

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : \_\_\_\_\_ cm

Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet :  Oui  Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : \_\_\_\_\_ m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : \_\_\_\_\_

Durée du chantier : \_\_\_\_\_ jour(s)

### Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom : \_\_\_\_\_

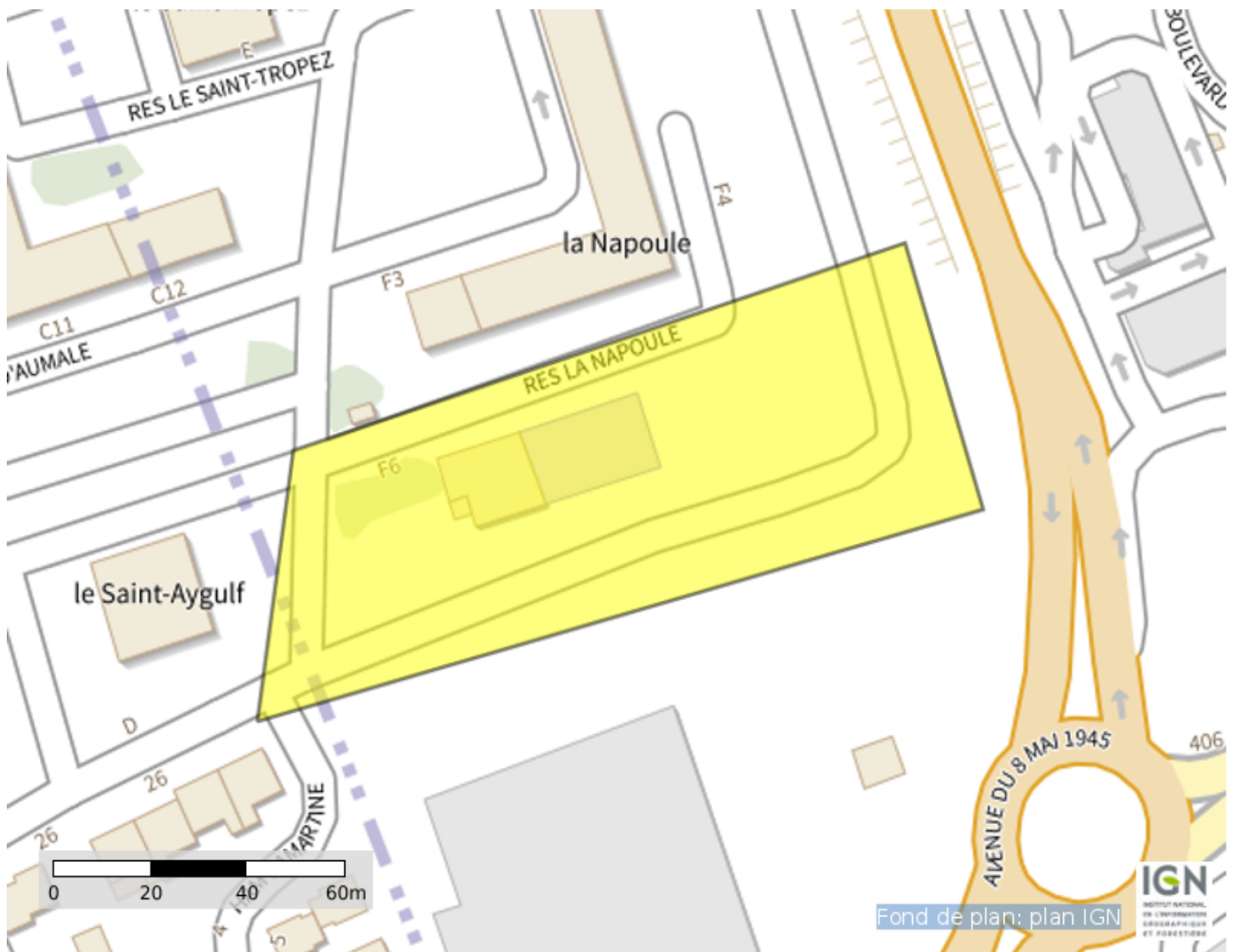
Signature : \_\_\_\_\_

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : \_\_\_\_\_



Référence Protys de ce document : **2326053870. 232601DT01**

Numéro de consultation du GU : **2023062801079PI I**



Coordonnées (Lambert 93) : **881091. 8799244363**

**6260493. 57985452**

Liste des communes concernées :

**Sai nt- Vi ctoret ; Mari gnane ;**

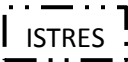


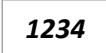
Coordonnées (GPS) des sommets des polygones d'emprise :

5, 22730208153630 43, 41920842478157  
5, 22885776276494 43, 41957858301546  
5, 22905624623204 43, 41910322150213  
5, 22721088642980 43, 41872526747167  
5, 22730208153630 43, 41920842478157


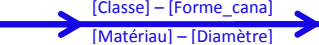

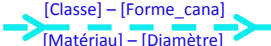
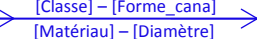
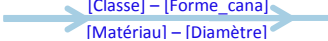


## LEGENDE DE PLAN

### Cadastre

Communes :  ISTRES      Bâti Dur :       Bâti Léger :       Parcelle :  1234  
Trottoirs : -----


### Réseau Assainissement - Pluvial

Réseau Pluvial (échelle 10000<sup>e</sup>) :       Artificiel Souterrain :  [Classe] – [Forme\_cana]  
[Matériau] – [Diamètre]  
Artificiel Ciel Ouvert :  [Classe] – [Forme\_cana]  
[Matériau] – [Diamètre]      Naturel :  [Classe] – [Forme\_cana]  
[Matériau] – [Diamètre]  
Réseau autre :  [Classe] – [Forme\_cana]  
[Matériau] – [Diamètre]      Tronçon secondaire :  [Classe] – [Forme\_cana]  
[Matériau] – [Diamètre]

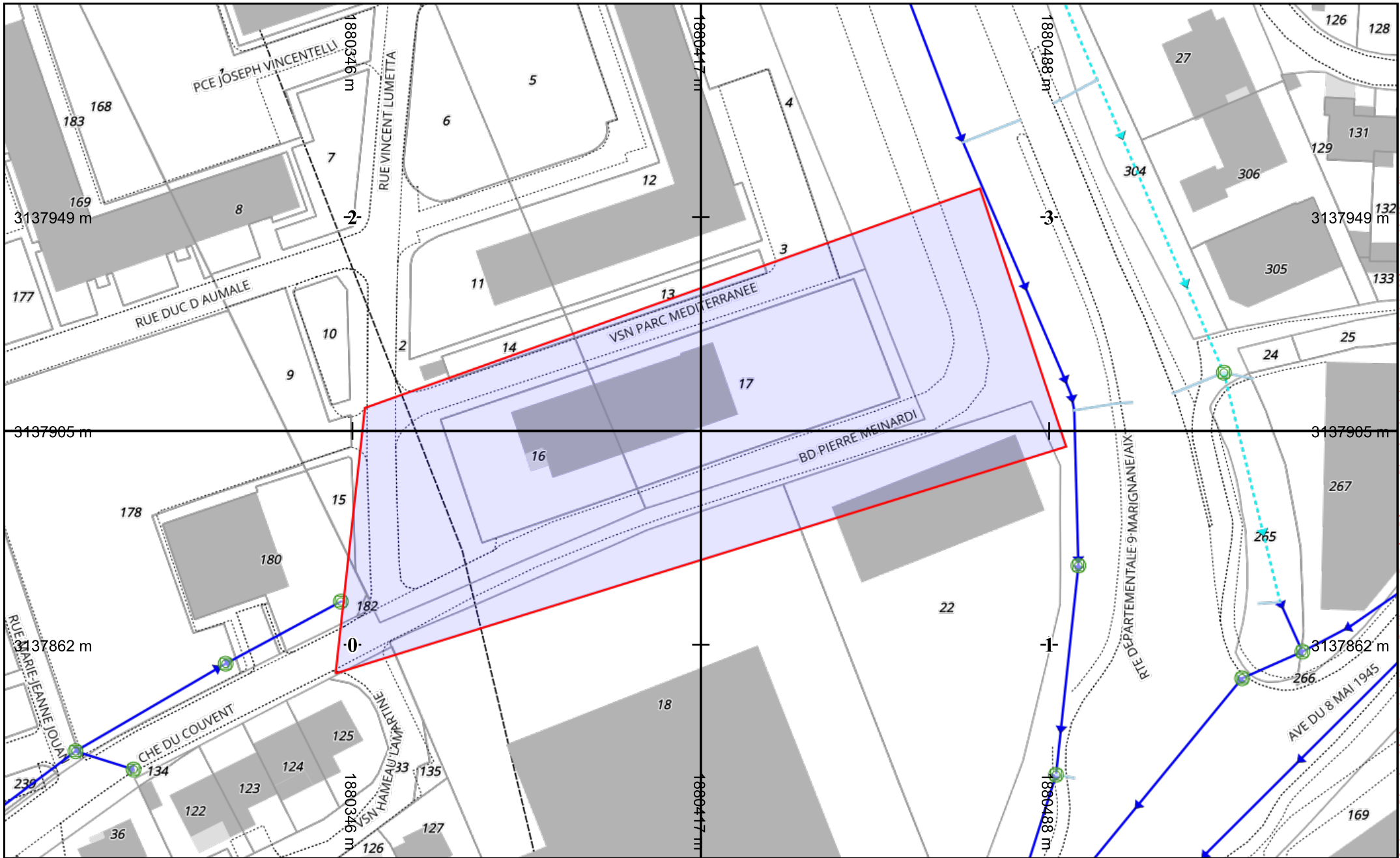
Ouvrage :  [Type d'ouvrage]

Avaloir : 

Grille : 

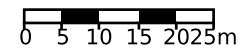
Autre élément ponctuel : 

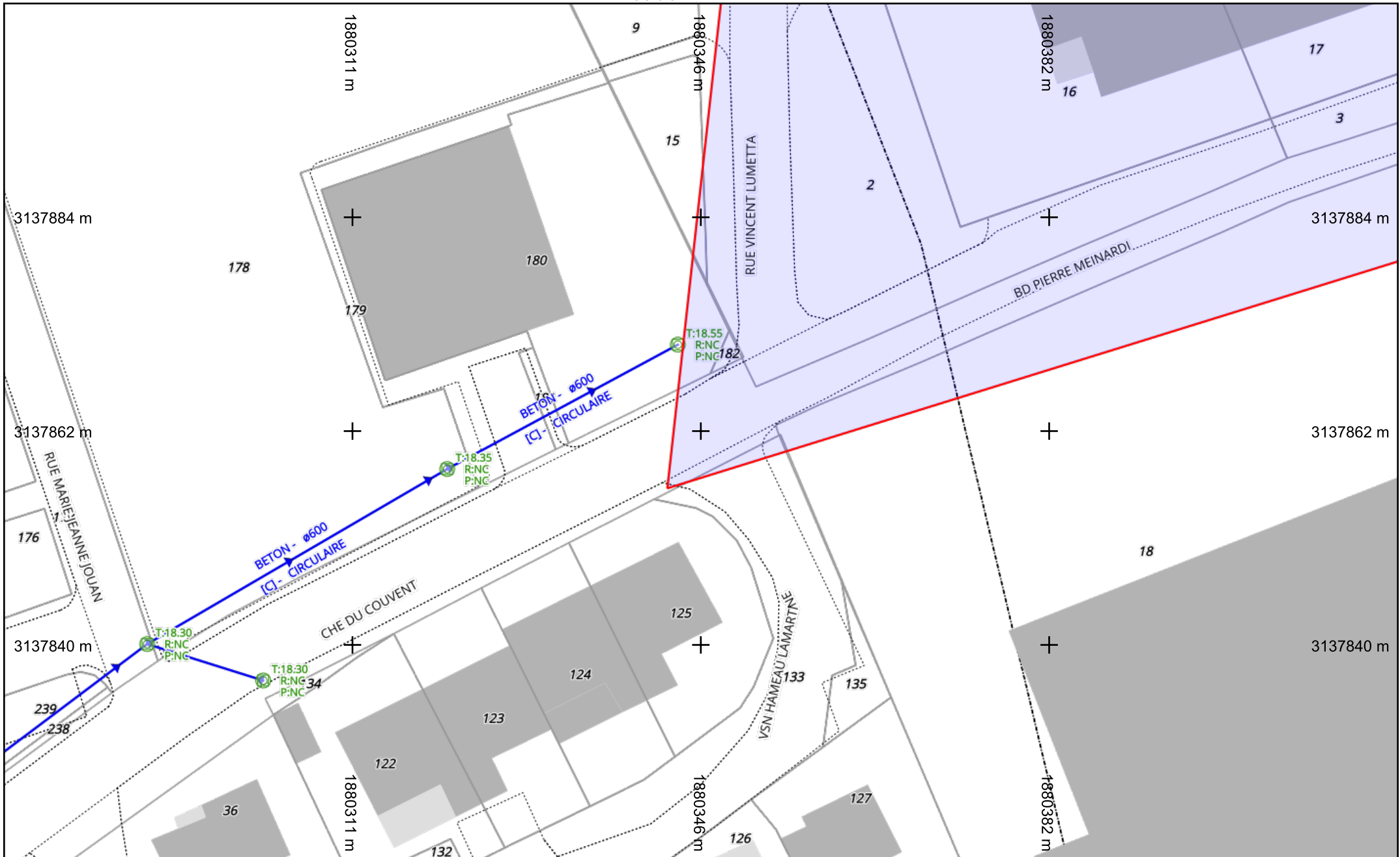
Regard : 



Cadastré : Direction Générale des Finances Publiques --- Données Réseaux : Direction Assainissement et Pluvial - Métropole Aix-Marseille

**Légende :**  
**Voir page annexe**

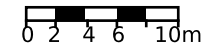




vers folio 2

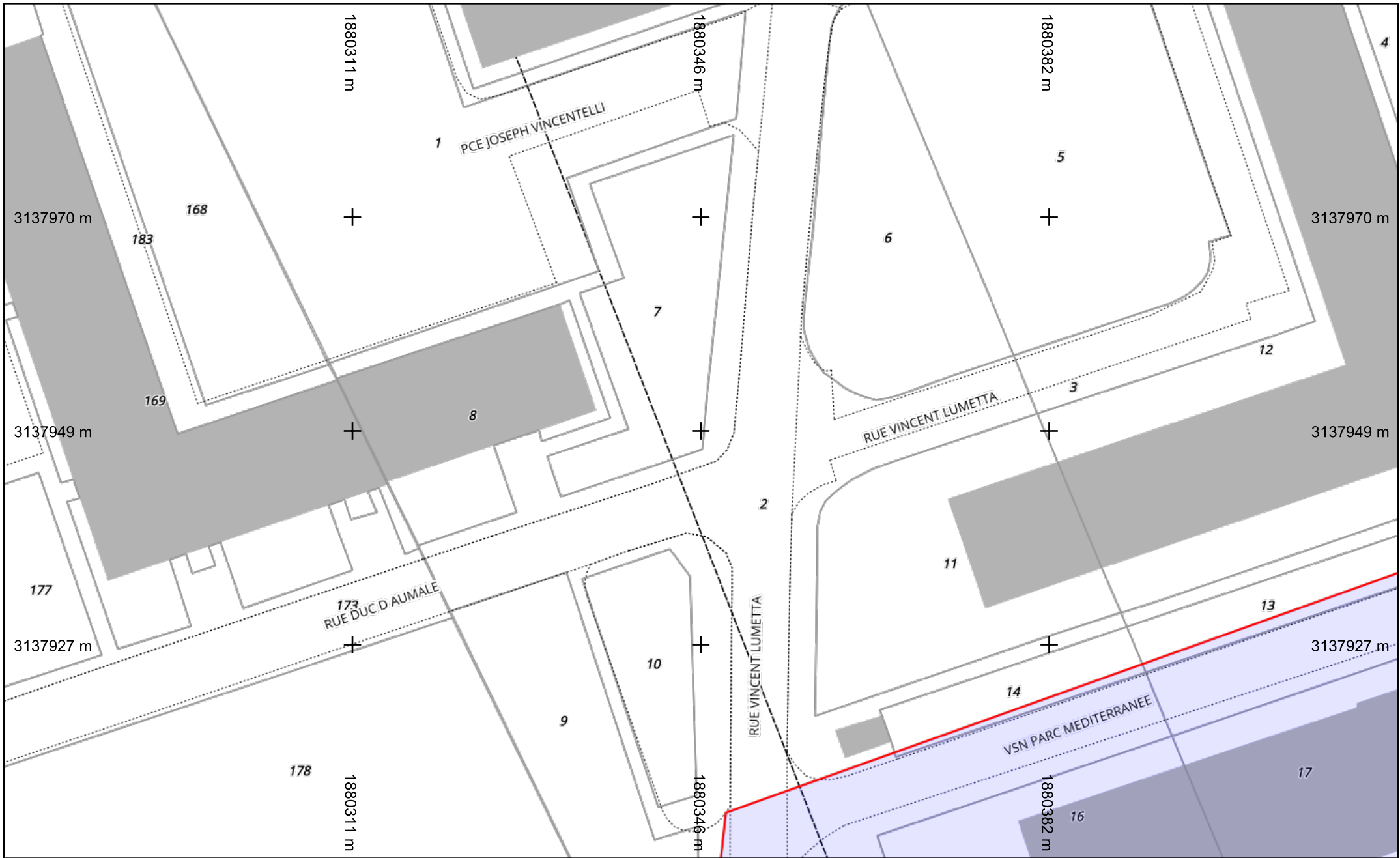
vers folio 1

**Légende :**  
**Voir page annexe**







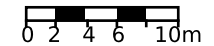


**Légende :**  
**Voir page annexe**

vers folio 0

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 28/06/2023 - 16:22:40  
 Numéro de consultation : 2023062801079PII  
 Adresse : SAINT-VICTORET, 13730 Saint-Victoret  
 Format d'impression : A4 Paysage

**Folio 2**





# Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
 et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail  
 (Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant  
 Destinataire  
 Numéro / Voie  
 Code postal / Commune  
 Pays

MAIRIE DE ST VICTORET  
 SERVICE TECHNIQUE  
 147 Bd Barthelémy Abbadié  
 13730 ST VICTORET  
 France

### DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2023062801079PII

N° affaire du responsable du projet : \_\_\_\_\_

Date de la déclaration : 28/06/2023

Responsable du projet, personne morale  Responsable du projet, personne physique  Déclaration conjointe DT/DICT

### Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Dénomination : Ville de Marignane

Pays : France N° SIRET : 21130054600010

### Représentant du responsable du projet

Dénomination : MAIRIE DE MARIGNANE

Complément / Service : TSA 20001

N°, Voie : 140 avenue Jean Lolive

Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_

Code postal : 93691 Commune : PANTIN CEDEX

Personne à contacter : Gabriel MOULARD

Tél. : +33648189512 Fax(1) : \_\_\_\_\_

Courriel(1) : 2326053870.232601DT01.08@capti dec. fr

### Emplacement du projet

Adresse (2) : SAINT-VICTORET

CP : 13730 Commune principale : SAINT-VICTORET

Nb de communes : 2 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur :

Souhait de plans vectoriels :  au format : DXF

### Projet et son calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : OTR

Décrivez le projet : Vente de bien immobilier

Emploi de techniques sans tranchées :  Oui  Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 5.0 m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 10/07/2023 Durée du chantier : 120 jour(s)

### Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires :  Oui  Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : \_\_\_\_\_

Date des investigations complémentaires : \_\_\_\_\_

Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

### Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom : MOULARD Gabriel

Signature : \_\_\_\_\_

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

### DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : \_\_\_\_\_

N° affaire de l'exécutant des travaux : \_\_\_\_\_

Date de la déclaration : \_\_\_\_\_

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : \_\_\_\_\_

### Exécutant des travaux (1) : Champs facultatifs

Dénomination : \_\_\_\_\_

Complément / Service : \_\_\_\_\_

N°, Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_

Nom de la personne à contacter : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax(1) : \_\_\_\_\_

Courriel(1) : \_\_\_\_\_

### Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse (2) : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Commune principale : \_\_\_\_\_

Nb de communes : \_\_\_\_\_ (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : \_\_\_\_\_

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : \_\_\_\_\_ Couleur :

Souhait de plans vectoriels :  au format : \_\_\_\_\_

### Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : \_\_\_\_\_

Décrivez les travaux : \_\_\_\_\_

Techniques utilisées(3) : \_\_\_\_\_

Autre, précisez la technique : \_\_\_\_\_

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : \_\_\_\_\_ cm

Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet :  Oui  Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : \_\_\_\_\_ m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : \_\_\_\_\_

Durée du chantier : \_\_\_\_\_ jour(s)

### Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

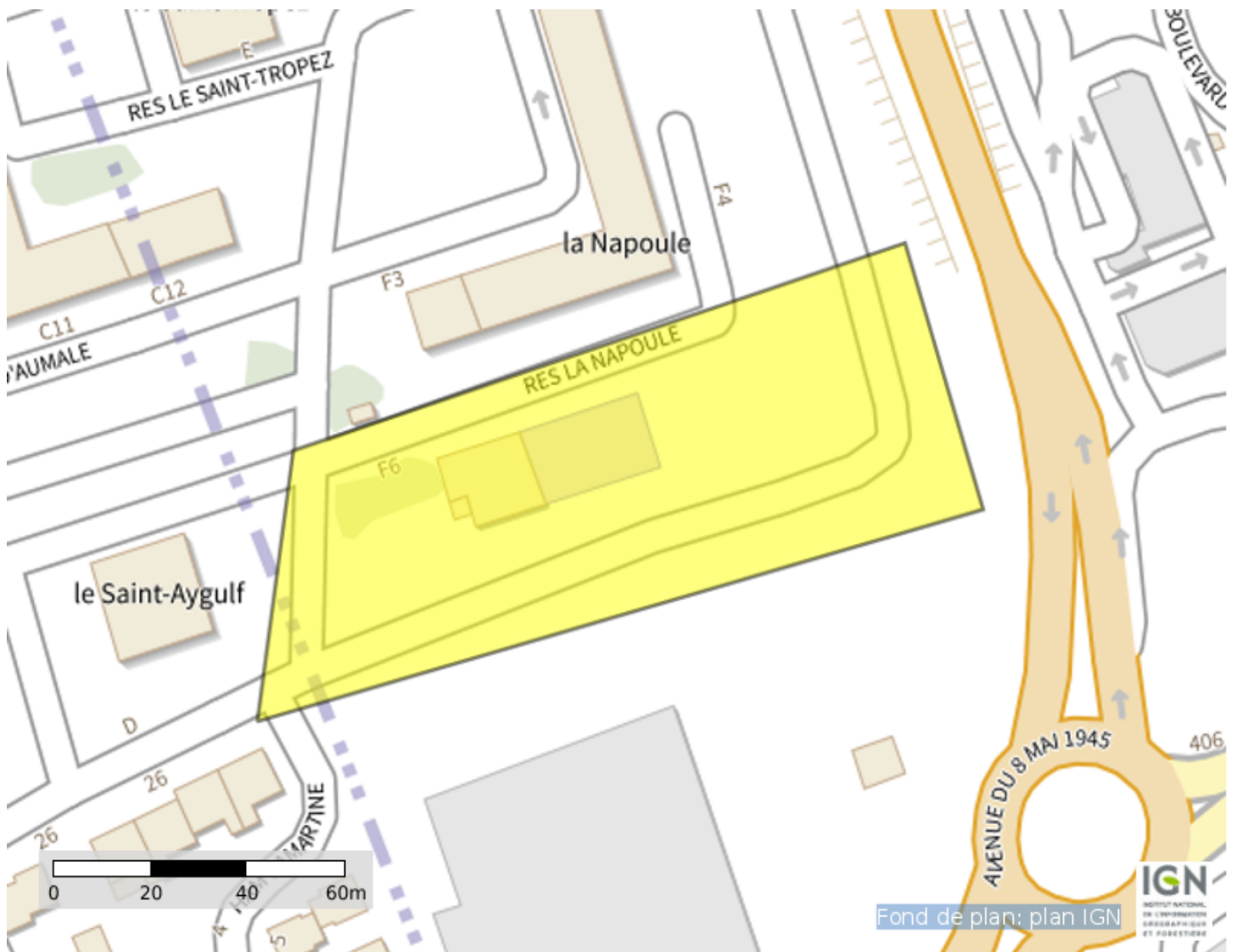
Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : \_\_\_\_\_

Référence Protys de ce document : **2326053870. 232601DT01**

Numéro de consultation du GU : **2023062801079PI I**



Coordonnées (Lambert 93) : **881091. 8799244363**

**6260493. 57985452**

Liste des communes concernées :

**Sai nt- Vi ctoret ; Mari gnane ;**

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones d'emprise :

5, 22730208153630 43, 41920842478157  
5, 22885776276494 43, 41957858301546  
5, 22905624623204 43, 41910322150213  
5, 22721088642980 43, 41872526747167  
5, 22730208153630 43, 41920842478157



# Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
 et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail  
 (Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant  
 Destinataire  
 Lieu-dit / BP  
 Code postal / Commune  
 Pays

GRDF Sud-Est DIEM PACA  
 CHEZ PROTYS P0468  
 CS 90125  
 27091 EVREUX CEDEX 9  
 France

**DT (Déclaration de projet de travaux)**

N° consultation du téléservice : 2023062801079PII

N° affaire du responsable du projet : \_\_\_\_\_

Date de la déclaration : 28/06/2023

Responsable du projet, personne morale  Responsable du projet, personne physique  Déclaration conjointe DT/DICT

**Responsable du projet** (1) : Champs facultatifs

Dénomination : Ville de Marignane

Pays : France N° SIRET : 21130054600010

**Représentant du responsable du projet**

Dénomination : MAIRIE DE MARIGNANE

Complément / Service : TSA 20001

N°, Voie : 140 avenue Jean Lolive

Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_

Code postal : 93691 Commune : PANTIN CEDEX

Personne à contacter : Gabriel MOULARD

Tél. : +33648189512 Fax(1) : \_\_\_\_\_

Courriel(1) : gabriel.moulard@ville-marignane.fr

**Emplacement du projet**

Adresse (2) : SAINT-VICTORET

CP : 13730 Commune principale : SAINT-VICTORET

Nb de communes : 2 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

**Souhaits pour le récépissé**

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur :

Souhait de plans vectoriels :  au format : DXF

**Projet et son calendrier** (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : OTR

Décrivez le projet : Vente de bien immobilier

Emploi de techniques sans tranchées :  Oui  Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 5.0 m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 10/07/2023 Durée du chantier : 120 jour(s)

**Investigations complémentaires par le responsable du projet** (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires :  Oui  Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : \_\_\_\_\_

Date des investigations complémentaires : \_\_\_\_\_

Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

**Signature du responsable du projet ou de son représentant**

Nom : MOULARD Gabriel

Signature : \_\_\_\_\_

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

**DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)**

N° consultation du téléservice : \_\_\_\_\_

N° affaire de l'exécutant des travaux : \_\_\_\_\_

Date de la déclaration : \_\_\_\_\_

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : \_\_\_\_\_

**Exécutant des travaux** (1) : Champs facultatifs

Dénomination : \_\_\_\_\_

Complément / Service : \_\_\_\_\_

N°, Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_

Nom de la personne à contacter : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax(1) : \_\_\_\_\_

Courriel(1) : \_\_\_\_\_

**Emplacement des travaux** (si différent du projet de travaux)

Adresse (2) : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Commune principale : \_\_\_\_\_

Nb de communes : \_\_\_\_\_ (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

**Souhaits pour le récépissé**

Mode de réception du récépissé souhaité : \_\_\_\_\_

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : \_\_\_\_\_ Couleur :

Souhait de plans vectoriels :  au format : \_\_\_\_\_

**Travaux et leur calendrier** (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : \_\_\_\_\_

Décrivez les travaux : \_\_\_\_\_

Techniques utilisées(3) : \_\_\_\_\_

Autre, précisez la technique : \_\_\_\_\_

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : \_\_\_\_\_ cm

Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet :  Oui  Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : \_\_\_\_\_ m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : \_\_\_\_\_

Durée du chantier : \_\_\_\_\_ jour(s)

**Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant**

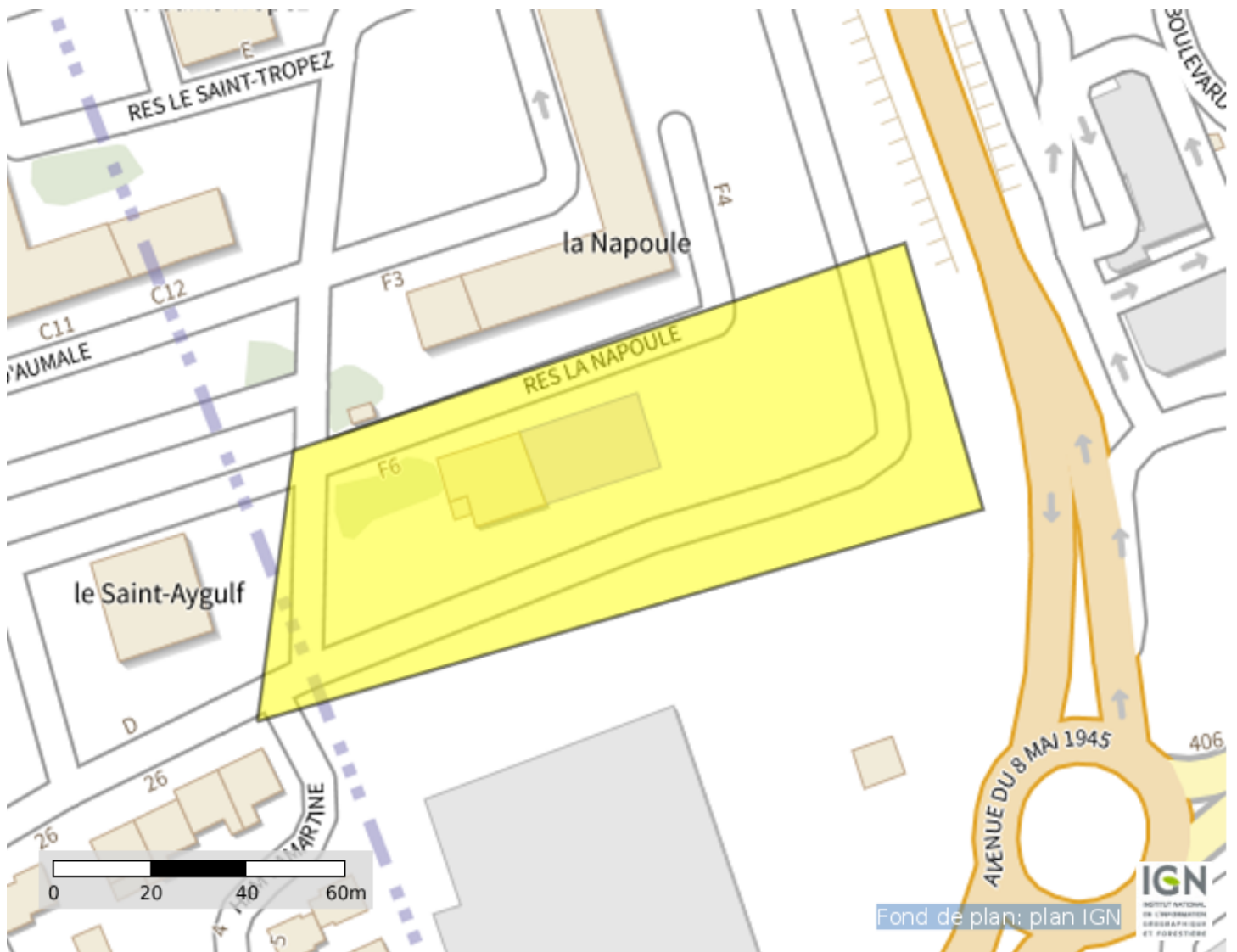
Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : \_\_\_\_\_

Référence Protys de ce document : **2326053870. 232601DT01**

Numéro de consultation du GU : **2023062801079PI I**



Coordonnées (Lambert 93) : **881091. 8799244363**

**6260493. 57985452**

Liste des communes concernées :

**Sai nt- Vi ctoret ; Mari gnane ;**

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones d'emprise :

5, 22730208153630 43, 41920842478157  
5, 22885776276494 43, 41957858301546  
5, 22905624623204 43, 41910322150213  
5, 22721088642980 43, 41872526747167  
5, 22730208153630 43, 41920842478157

# Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Destinataire

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination  
Complément / Service  
Numéro / Voie  
Code postal / Commune  
Pays

MAIRIE DE MARIGNANE  
TSA 20001  
140 avenue Jean Lolive  
93691 PANTIN CEDEX  
France

N° consultation du téléservice : 2023062801079PII

Référence de l'exploitant : 2326053870. 232603RDT02

N° d'affaire du déclarant : \_\_\_\_\_

Personne à contacter (déclarant) : Gabriel MOULARD

Date de réception de la déclaration : 28/06/2023

Commune principale des travaux : 13730 SAINT-VICTORET

Adresse des travaux prévus : SAINT-VICTORET

## Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : GRDF Sud-Est DIEM PACA

Personne à contacter : Cellule Travaux Tiers PACA

Numéro / Voie : 68 Avenue Saint-Jérôme

Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_

Code Postal / Commune : 13182 AIX EN PROVENCE CEDEX

Tél. : +33810300360 Fax : +33442378290

## Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : \_\_\_\_\_
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : GA (voir liste des catégories au verso)

## Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

- Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

## Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle (1) : Date d'édition (1) : Sensible : Prof. règl. mini (1) : Matériau réseau (1) :  
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.  
1 Plan A4 de situation Voir plan  \_\_\_\_\_ cm  
3 Plans A3 1/200 Voir plan  \_\_\_\_\_ cm

- Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_\_)

- Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

## Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

**CELLES-CI SONT DÉTAILLÉES DANS LES PAGES SUIVANT CE RECEPISSE DANS CATEGORIES PLANS ET OUVRAGES GRDF**

**, VOS TECHNIQUES DE TRAVAUX ET RECOMMANDATIONS DE L'EXPLOITANT**

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : §3. 4; chapitres 4 et 5; Fiches Techniques

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est :  possible  impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : \_\_\_\_\_

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la localisation sur le plan joint

## Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0247857444

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS des Bouches du Rhône 0491284747

## Responsable du dossier

Nom : EXPLOITANT GRDF

Désignation du service : Cellule Travaux Tiers PACA

Tél : +33 810300360

## Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : PROBALLIUS Frédéric

Signature : \_\_\_\_\_

Date : 03/07/2023 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 4

### Avertissement relatif à l'amélioration de la cartographie des réseaux dans l'emprise de vos travaux (conformément à l'annexe 6 de l'arrêté du 15/2/2012 modifié, ou annexe K du fascicule 3))

Les plans ci-joints des réseaux que nous exploitons comportent, dans l'emprise des travaux prévus, un ou plusieurs tronçons non conformes aux dispositions du 6° du I de l'article 7 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié. (voir le plan et sa légende).

En application du 2° de l'article 7-1 de ce même arrêté, si l'emprise des travaux prévus affectant le sol (terrassement, enfoncement, forage, décapage, compactage ...) dépasse 100 m<sup>2</sup>, vous devez en tant que responsable de projet procéder en phase projet à des investigations complémentaires à **notre charge pour tenter de porter à la classe A les tronçons qui n'y sont pas, branchements inclus.**

Elles sont limitées à la zone de travaux impactant le sol (ZTIS) augmentée de 2 m de part et d'autre de celle-ci. (GRDF porte des recommandations pour traiter entièrement les branchements croisés dans ce cadre en page suivante).

Leurs résultats doivent nous être transmis à l'adresse électronique suivante :

[grdf@retours-ic.protys.fr](mailto:grdf@retours-ic.protys.fr) sous la forme définie à l'article 15 de l'arrêté cité.

Vous voudrez bien joindre au résultat des investigations complémentaires la facture à notre charge, établie au prorata de la longueur des ouvrages détectés dont nous sommes exploitant initialement non rangés dans la classe A, branchements inclus. La longueur des ouvrages à reporter dans la facture est celle mentionnée dans le compte rendu d'investigations complémentaires du prestataire certifié.

Nous vous rappelons que les investigations complémentaires doivent :

- **consister en des mesures indirectes** de géolocalisation sans fouille (sauf raison de faisabilité ou de sécurité) et que dans les cas courants, lorsque les IC sont techniquement inefficaces (densité d'ouvrages) la détection du tronçon est déclarée infructueuse et des OL ou l'application de Clauses Techniques et Financières sont à prévoir. (cf. fascicule 1 du guide d'application de la réglementation)
- **être réalisées par un prestataire certifié, facturées à des prix non abusifs** (sauf à en motiver le montant)
- **faire l'objet d'un compte rendu** mentionnant la longueur totale des ouvrages non rangés dans la classe de précision A, branchements inclus, sur laquelle ont porté les investigations. Modèle de tableau p39 du fascicule 1, guide d'application de la réglementation.

Nous vous remercions également de joindre à la facture des investigations complémentaires le **tableau type de répartition des coûts des investigations complémentaires** (page 39 du fascicule 1) en y apposant la mention « **certifié conforme** ».

**Modalités d'envoi des résultats.** Votre mail adressé à l'adresse ci-dessus, doit comporter :

- comme **première valeur** dans l'objet de votre mail, le numéro de consultation complet de la DT déclaration initiale (soit **16 caractères pour une DT**).
- une pièce jointe dont **au moins une pièce jointe n'est pas en pdf** (résultat des relevés)
- l'identification **de l'exploitant concerné** par les résultats d'IC

- GRDF se réserve le droit de rejeter tout ou partie des investigations complémentaires (informations cartographiques et sommes refacturées) qui ne respecteront pas ces principes.

Pour une meilleure prise en compte de vos investigations complémentaires, merci de :

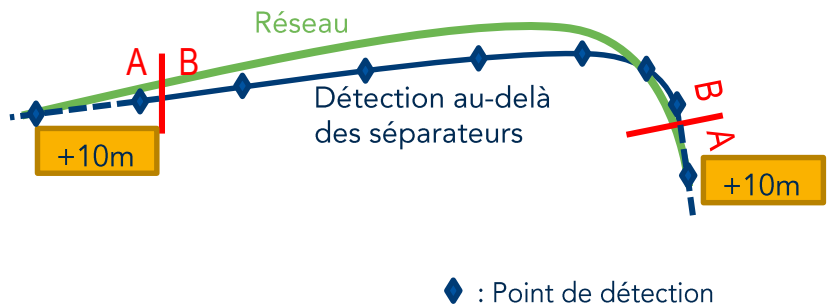
- ✓ Ne pas détecter un ouvrage identifié précédemment en Détection Infructueuse (DI)

Représentation dans le plan d'une détection infructueuse :

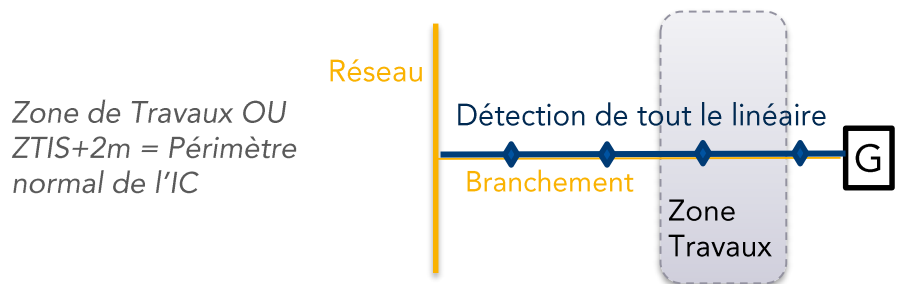


- ✓ En cas d'écart de position du réseau en classe B, uniquement, poursuivre la détection de 10 mètres au-delà du **séparateur de classe A/B**.

Ces linaires de détection complémentaires, pour assurer la cohérence cartographique, seront pris en charge par GRDF.



- ✓ Détecter les branchements croisés par les travaux dans leur intégralité au-delà de la simple zone de travaux impactant le sol (ZTIS + 2m)



- ✓ Géoréférencer les ouvrages détectés + réaliser des levés de quelques affleurants Gaz issus du fond de plan fourni par GRDF

- ✓ Fournir un fichier de données géographiques au format [ .DGN ou .DWG ou .DXF ]

- ✓ Utiliser un système de projection standard [ Lambert 93 ]





Veillez  
aux  
**RÈGLES**  
du  
**MARQUAGE**  
qui préservent la  
**SÉCURITÉ !**

Reportez-vous  
**AU GUIDE**  
d'application  
**de la**  
**réglementation**

[www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr/](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr/)

# Lire et comprendre un plan GRDF

Réglementation anti-endommagement

Ce document présente les éléments de lecture et de compréhension des plans fournis par GRDF en réponse à une déclaration de travaux. A travers ce guide de lecture, vous trouverez les éléments composants les fonds de plan, la représentation des réseaux, des branchements gaz et leurs accessoires. GRDF vous adresse systématiquement un plan de situation avec votre emprise (P1) et un plan de détail découpé en une ou plusieurs pages.

## Le plan de situation comprend (page 1 au format A4)

- La zone d'emprise de votre déclaration. Celle-ci peut être tronquée pour ne faire apparaître que la partie contenant les ouvrages gaz.
- La position du ou des pages du plan joint au format grande échelle 1/200<sup>ème</sup>, numérotées à partir de la page 2.
- La représentation d'extensions ou de modifications des ouvrages prévus par GRDF à proximité de l'emprise. (Elles sont représentées sous forme d'un trait rouge de ce format **|||||||**)
- La commune principale et la date de création

## Le Plan de détail sur sa ou ses pages comprend

**ATTENTION !**  
Sur chaque page le format d'impression est indiqué.  
Il est à respecter impérativement pour toute impression

Exemple

L'échelle du plan est 1/200<sup>ème</sup>.



Il est impératif de vérifier l'échelle par la règle graduée jointe. Si le format d'impression ou de consultation est respecté, 1cm lu sur plan au 1/200<sup>ème</sup> correspond sur le terrain à 2m. (une cotation de 4 m fera 2cm)

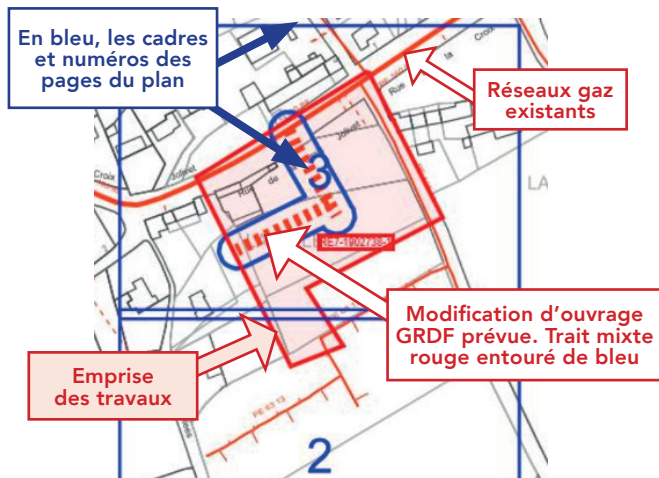


Les coordonnées du centre de chaque page

Coordonnées GPS  
43.727 , 7.256

La date d'impression et le nombre de pages total

Date d'impression: 02/10/2020  
Page 2 sur 6



Le plan de situation comporte les coordonnées géoréférencées de 3 points d'ouvrage en classe A, ci-dessous PG1 en page 2.		Point PG dans le plan
Point Géoréférencé 1	Page PG 1	
830841,854; 6462115,598	2	

**ATTENTION !**  
Il est impératif de vérifier le respect du format d'impression A4 à AO ou de consultation du plan.

## Identification des classes de précision de chaque tronçon (réseaux et branchements)

Tronçon en Classe A	Tronçon en classe B	Tronçon en Classe C
<b>Terme CLASSE A</b> indiqué pour les réseaux, ou <b>CL A</b> pour les branchements	La classe B est rarement indiquée. Elle se déduit par défaut des autres classes	Identifiés par <b>plusieurs points d'interrogation</b> sur ou à côté du tronçon ou une mention de type : <b>Position incertaine, supposée, inconnue, approximative...</b>
<b>MPB PE 63 CLASSE A :: 2014</b>	<b>MPB AC 114 :: 1980</b> est par défaut en B.	<b>MPB PE 40 :: 1986</b>  <b>Position incertaine</b> Ils peuvent être entourés en rouge. <b>9</b>
<u>Ouvrages depuis juillet 2012</u> , tous les ouvrages sont en classe A, en planimétrie X, Y et Altimétrie Z. <u>Ouvrages avant 07/2012</u> : si la profondeur indiquée est <u>supérieure ou égale à 1m20</u> , la classe en altimétrie (Z) est la <u>classe B</u> .	Un séparateur de Classe <b>A I B</b> indique le lieu d'un changement de classe A et B. <b>3</b>  Nota : Des tronçons en échec de détection sont indiqués « DI » ou Détection Infructueuse. <b>10</b>	

Classe	Précision
<b>A</b>	0,40 m (ouvrage rigide) 0,50 m (ouvrage souple)
<b>B</b>	Supérieur à la classe A et inférieure ou égale à 1,50m pour le réseau ou 1m pour les branchements
<b>C</b>	Supérieure à 1,50 m pour les réseaux, 1m pour les branchements

A partir de l'enveloppe externe pour tout ouvrage de diamètre > 100 mm

## Éléments du fond de plan

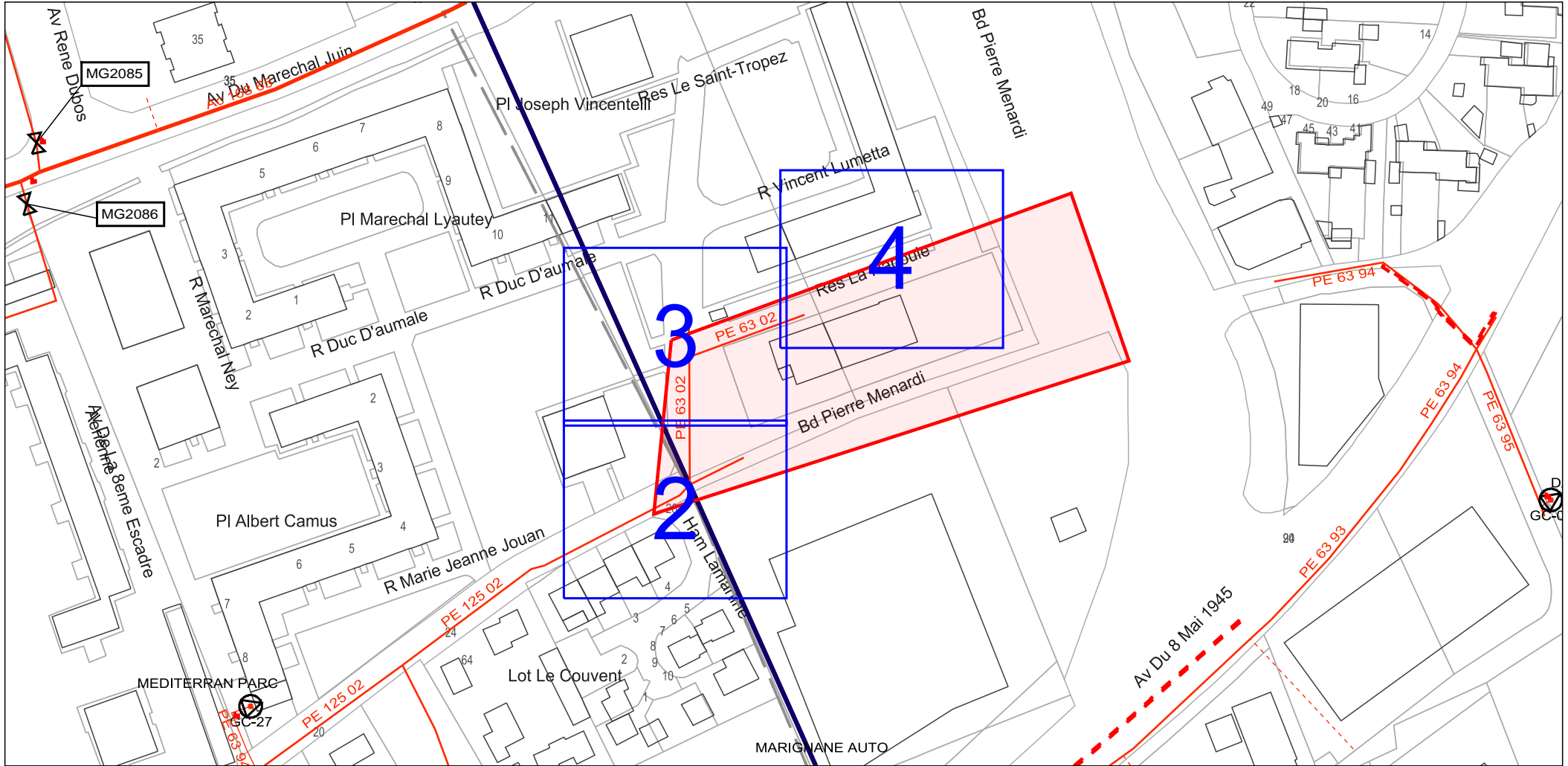
Les principaux éléments du mobilier urbain que vous allez rencontrer sur le terrain sont:

<b>Trottoir, mur</b> 	<b>Poteau Telecom/elec.</b> 	<b>Avaloirs</b> 
<b>Accès, seuil</b> 	<b>Arbre</b> 	<b>Plaque d'égout</b> 
<b>Bâtiment</b> 	<b>Plaque Telecom</b> 	<b>Borne incendie</b> 





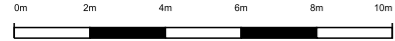
Ce plan représente l'assemblage des plans de précision ci-après.  
Il ne peut en aucun cas être utilisé pour repérer nos ouvrages.



Point Géoréférencé 1 (Lambert 93 m)	Page PG 1	Point Géoréférencé 2 (Lambert 93 m)	Page PG 2	Point Géoréférencé 3 (Lambert 93 m)	Page PG 3
880442.039; 6260294.777	2	880443.656; 6260328.509	3	880441.635; 6260308.332	3







URGENCE GAZ Dommage à ouvrage  
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

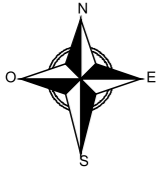
### Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 834423.164  
m,1828424.894 m,L2E

Coordonnées GPS: 43.419 ,  
5.227



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

Commune: Saint-Victoret

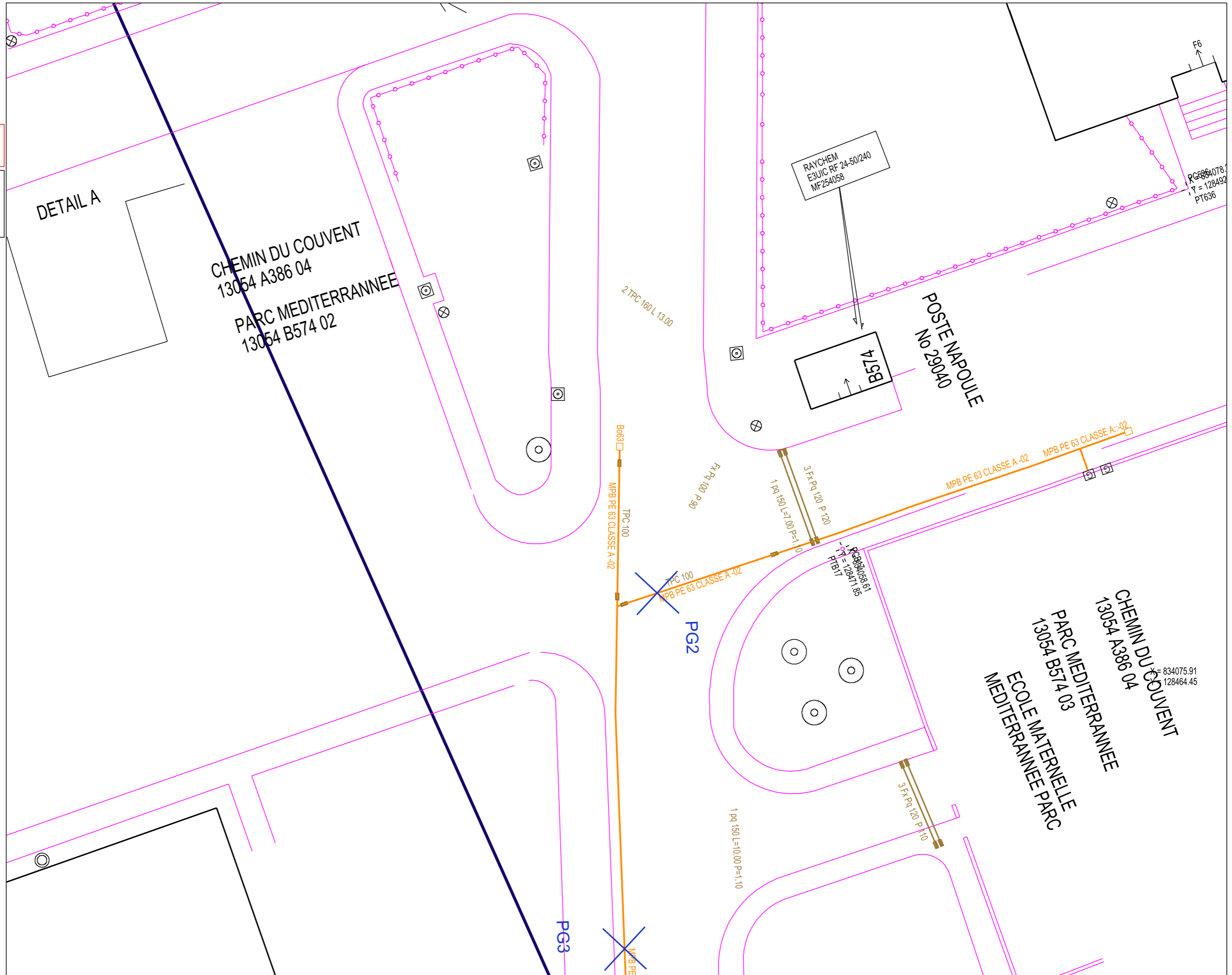
Code INSEE: 13102

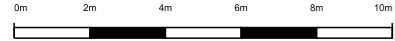
Date d'impression: 28/06/2023

Page 3 sur 4

### Description :

Numéro Guichet Unique:  
2023062801079PII





URGENCE GAZ Dommage à ouvrage  
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

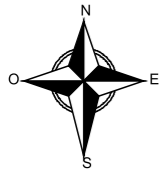
### Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 834490.482  
m,1828449.131 m,L2E

Coordonnées GPS: 43.419 ,  
5.228



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

Commune: Saint-Victoret

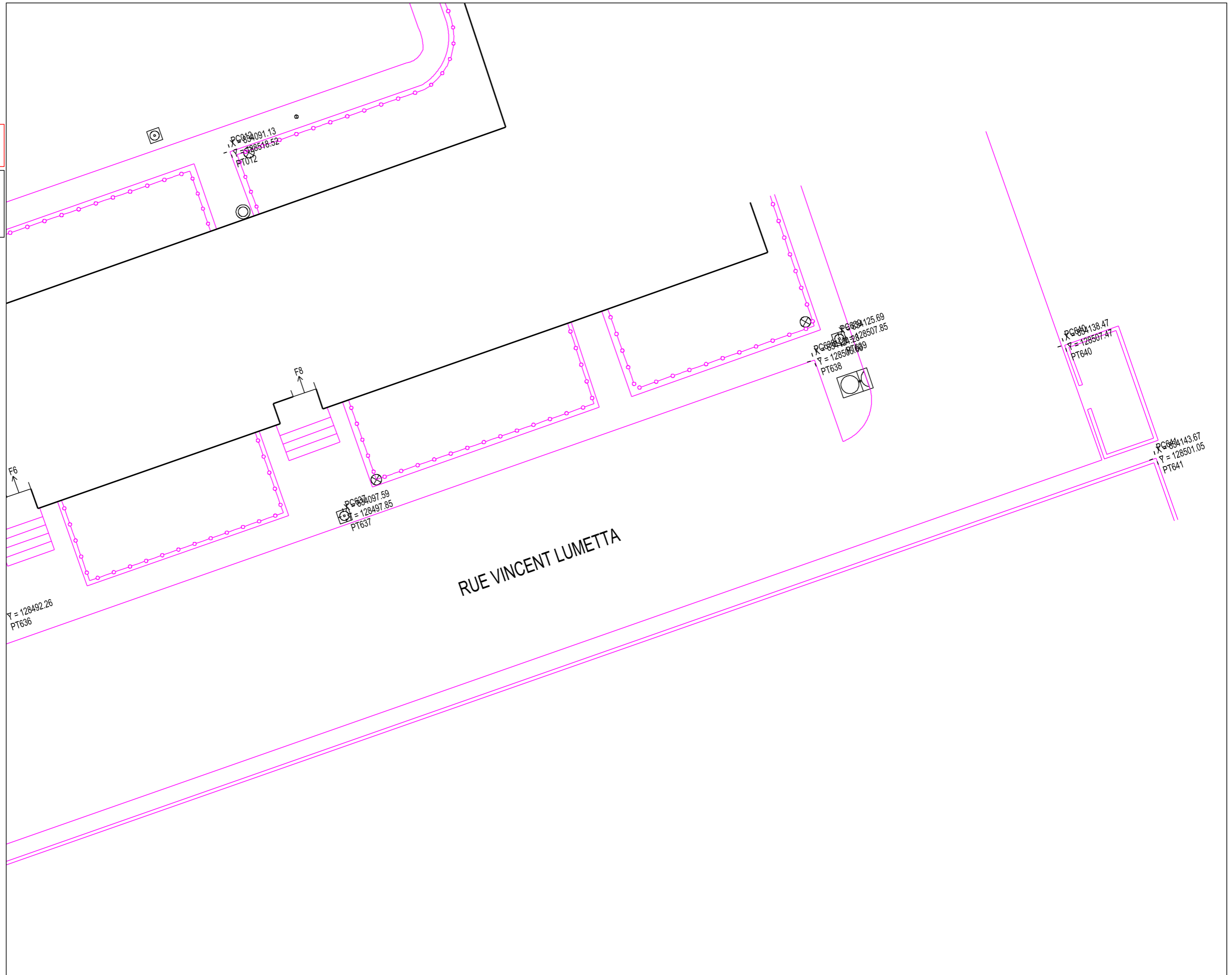
Code INSEE: 13102

Date d'impression: 28/06/2023

Page 4 sur 4

Description :

Numéro Guichet Unique:  
2023062801079PII



Service qui délivre le document

GRDF Sud-Est DIEM PACA  
Cellule Travaux Tiers

68 Avenue Saint-Jérôme

13182 AIX EN PROVENCE CEDEX 5

France

Tél : +33810300360

Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS  
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

2326053870.232603RDT02

### **Veillez prendre en compte les commentaires suivants :**

#### RECOMMANDATIONS GENERALES LIEES AUX PLANS JOINTS

**IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT :** avant toute impression des plans joints, assurez vous qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression. - Le format papier des pages à imprimer figure sur chaque plan A4 A3 A2 A1 ou A0. - Le format des plans grande échelle utilisé par GRDF respecte la capacité d'impression maximale que vous avez déclarée dans votre déclaration. Le format A4 est retenu si vous avez sélectionné A4 comme étant votre capacité maximale d'impression ou par défaut en absence de sélection.

#### RECOMMANDATIONS GENERALES de GRDF, OU RECOMMANDATIONS LIEES AUX OUVRAGES

#### RECOMMANDATIONS LIEES AUX BRANCHEMENTS :

Les branchements sont identifiables par leurs affleurants visibles. S'ils ne sont pas cartographiés, ils se trouvent dans un fuseau inférieur ou égal à 1 m de part et d'autre de l'affleurant identifié, en direction de la canalisation. S'ils sont cartographiés, le fuseau de même largeur suit le tracé représenté. En conséquence, les

techniques de terrassement doivent être exécutées conformément aux indications des chapitres §3.4 et § 5.2.7 et la fiche RX-DBG, et § 5.4.2 du guide technique relatif aux travaux à proximité de réseaux.

Attention : Le branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers le coffret.

Les prises de branchements se situent dans les 15 cm au dessus de la génératrice supérieure du réseau.

#### VIGILANCE AUX BRANCHEMENTS PONCTUELLEMENT SANS AFFLEURANTS :

Attention, soyez attentif aux éventuels branchements non cartographiés en cas de terrassement dans une zone de desserte gaz : il est toujours possible que l'affleurant d'un branchement ne soit pas visible au moment où vont s'effectuer les travaux (ex : coffret gaz recouvert par un coffrage d'une devanture de magasin, terre ayant recouvert un regard situé dans le sol, végétation masquant un regard initialement visible).

Si vous avez un doute sur la présence éventuelle de branchements dans la zone où vous effectuez des travaux, contactez GRDF qui viendra faire des mesures de localisation sur site.

#### LES DISPOSITIFS AVERTISSEURS

Responsable : EXPLOITANT GRDF

Tél : +33810300360

Date : 03/07/2023

Signature :

(Commentaires\_V5.3\_V1.0)

GRDF Sud-Est DIEM PACA  
Cellule Travaux Tiers

68 Avenue Saint-Jérôme

13182 AIX EN PROVENCE CEDEX 5

France

Tél : +33810300360

Fax :

### **Veillez prendre en compte les commentaires suivants :**

Nous attirons votre attention sur le fait que certains ouvrages (canalisations ainsi que leurs branchements et équipements ou accessoires) situés dans l'emprise des travaux sont susceptibles de ne pas être signalés par un dispositif avertisseur.

Il convient donc d'avoir toujours à l'esprit que la présence d'un dispositif avertisseur, au-dessus de l'ouvrage de distribution de gaz, n'est pas systématique :

- C'est le cas des ouvrages anciens enterrés, notamment avant septembre 1994\*, ainsi que des ouvrages « tubés » ou posés par des techniques de travaux sans tranchée ou encore des ouvrages en fonte ou des branchements en plomb. (\* date NFP 98-331)
- D'une manière générale, l'absence de dispositif avertisseur peut être aussi due au fait que celui-ci ait été retiré par des tiers et non remis en place lors de travaux ultérieurs à la pose des ouvrages.
- En cas de présence de grillage avertisseur, la distance du grillage à l'ouvrage n'est en aucun cas garantie

### **RECOMMANDATIONS PROFONDEURS DES OUVRAGES**

Si aucune profondeur minimale réglementaire de pose n'est indiquée dans la colonne « profondeur mini » à la rubrique « Emplacement de nos réseaux / ouvrages » du récépissé (CERFA N°14435) et si aucune profondeur spécifique n'est indiquée sur le plan, il y a lieu de considérer pour les ouvrages posés à partir du 23 octobre 2004 que la profondeur réglementaire de pose est au moins égale à 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression supérieure à 4 bar quel que soit l'emplacement, 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous

chaussée ou zone de stationnement existante, 0,60 m pour des canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous trottoir, accotement.

En toutes hypothèses :

- les profondeurs auxquelles ont été enterrés les ouvrages et branchements situés dans l'emprise du projet de travaux ont pu varier depuis la date de pose
- l'incertitude maximale sur la profondeur d'un tronçon ou d'un branchement est relative à la classe de précision indiquée pour ce tronçon ou ce branchement.

Responsable : EXPLOITANT GRDF

Tél : +33810300360

Date : 03/07/2023

Signature :

Service qui délivre le document

GRDF Sud-Est DIEM PACA  
Cellule Travaux Tiers

68 Avenue Saint-Jérôme

13182 AIX EN PROVENCE CEDEX 5

France

Tél : +33810300360

Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS  
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

2326053870.232603RDT02

**Veillez prendre en compte les commentaires suivants :**

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES SPECIFIQUES DE GRDF LIEES A VOTRE CHANTIER

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES DE GRDF LIEES A VOTRE CHANTIER

Responsable : EXPLOITANT GRDF

Tél : +33810300360

Date : 03/07/2023

Signature :

(Commentaires\_V5.3\_V1.0)



# Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail  
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant  
Destinataire  
Lieu-dit / BP  
Code postal / Commune  
Pays

ENEDIS- DRPADS- PROVENCE ALPES DU SUD- E  
CHEZ PROTYS PO126  
CS 90125  
27091 EVREUX CEDEX 9  
France

### DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2023062801079PII  
N° affaire du responsable du projet : \_\_\_\_\_  
Date de la déclaration : 28/06/2023  
 Responsable du projet, personne morale  Responsable du projet, personne physique  Déclaration conjointe DT/DICT

### Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Dénomination : Ville de Marignane  
Pays : France N° SIRET : 21130054600010  
Représentant du responsable du projet  
Dénomination : MAIRIE DE MARIGNANE  
Complément / Service : TSA 20001  
N°, Voie : 140 avenue Jean Lolive  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
Code postal : 93691 Commune : PANTIN CEDEX  
Personne à contacter : Gabriel MOULARD  
Tél. : +33648189512 Fax(1) : \_\_\_\_\_  
Courriel(1) : gabriel.moulard@ville-marignane.fr

### Emplacement du projet

Adresse (2) : SAINT-VICTORET  
CP : 13730 Commune principale : SAINT-VICTORET  
Nb de communes : 2 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)  
Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE  
Si mode de réception par voie électronique, précisez :  
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur :   
Souhait de plans vectoriels :  au format : DXF

### Projet et son calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : OTR  
Décrivez le projet : Vente de bien immobilier  
Emploi de techniques sans tranchées :  Oui  Non  
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 5.0 m  
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
Date prévue pour le commencement des travaux : 10/07/2023 Durée du chantier : 120 jour(s)

### Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires :  Oui  Non  
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : \_\_\_\_\_  
Date des investigations complémentaires : \_\_\_\_\_  
 Investigations susceptibles de nécessiter une DICT  
 Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

### Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom : MOULARD Gabriel  
Signature : \_\_\_\_\_  
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

### DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : \_\_\_\_\_  
N° affaire de l'exécutant des travaux : \_\_\_\_\_  
Date de la déclaration : \_\_\_\_\_  
Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : \_\_\_\_\_

### Exécutant des travaux (1) : Champs facultatifs

Dénomination : \_\_\_\_\_  
Complément / Service : \_\_\_\_\_  
N°, Voie : \_\_\_\_\_  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Pays : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_  
Nom de la personne à contacter : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax(1) : \_\_\_\_\_  
Courriel(1) : \_\_\_\_\_

### Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse (2) : \_\_\_\_\_  
CP : \_\_\_\_\_ Commune principale : \_\_\_\_\_  
Nb de communes : \_\_\_\_\_ (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : \_\_\_\_\_  
Si mode de réception par voie électronique, précisez :  
Capacité d'impression des plans : Taille : \_\_\_\_\_ Couleur :   
Souhait de plans vectoriels :  au format : \_\_\_\_\_

### Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso

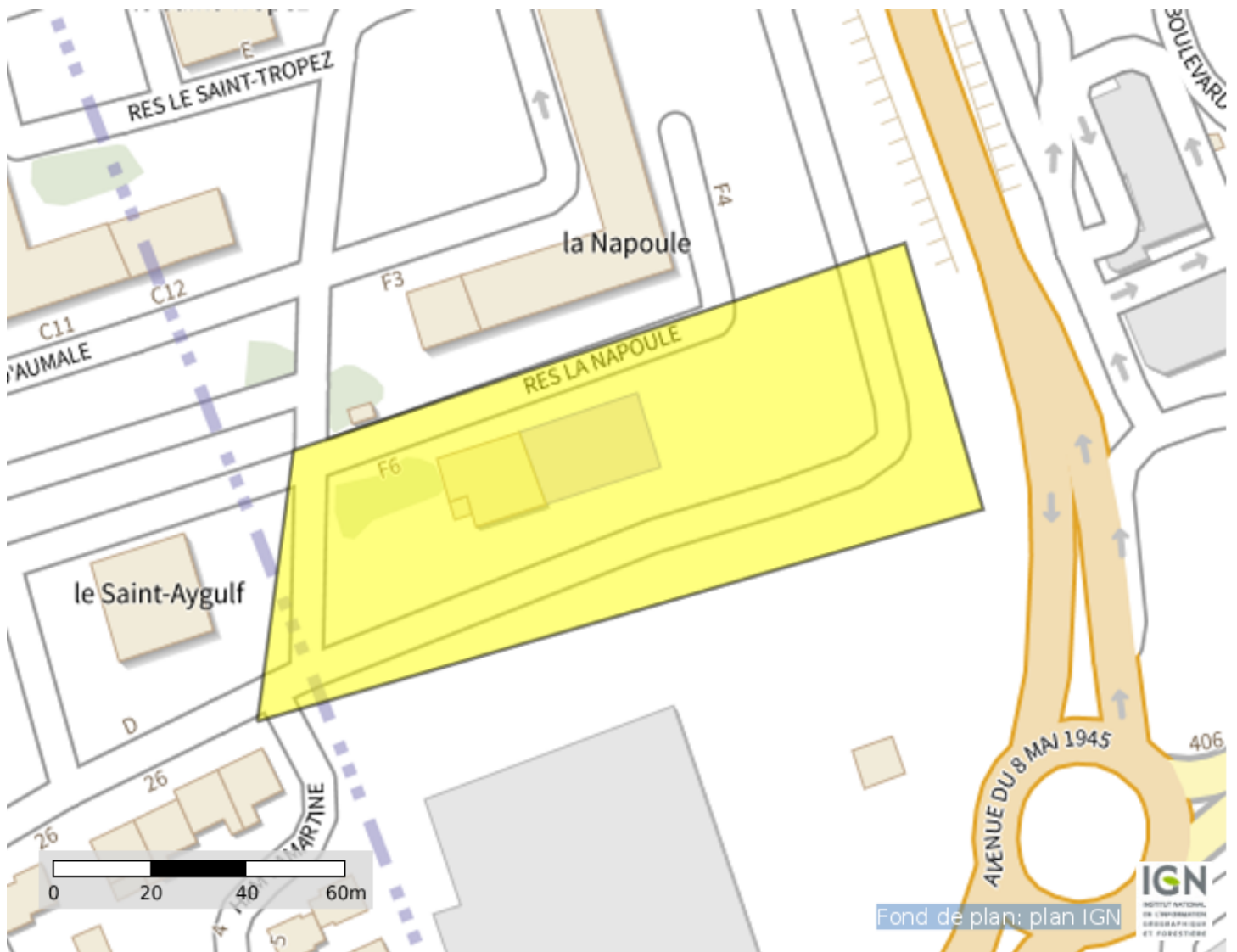
Nature des travaux(3) : \_\_\_\_\_  
Décrivez les travaux : \_\_\_\_\_  
Techniques utilisées(3) : \_\_\_\_\_  
 Autre, précisez la technique : \_\_\_\_\_  
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : \_\_\_\_\_ cm  
 Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux  
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet :  Oui  Non  
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : \_\_\_\_\_ m  
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
Date prévue pour le commencement des travaux : \_\_\_\_\_  
Durée du chantier : \_\_\_\_\_ jour(s)

### Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_  
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : \_\_\_\_\_

Référence Protys de ce document : **2326053870. 232601DT01**

Numéro de consultation du GU : **2023062801079PI I**



Coordonnées (Lambert 93) : **881091. 8799244363**

**6260493. 57985452**

Liste des communes concernées :

**Sai nt- Vi ctoret ; Mari gnane ;**

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones d'emprise :

5, 22730208153630 43, 41920842478157  
5, 22885776276494 43, 41957858301546  
5, 22905624623204 43, 41910322150213  
5, 22721088642980 43, 41872526747167  
5, 22730208153630 43, 41920842478157

# Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Destinataire

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination  
Complément / Service  
Numéro / Voie  
Code postal / Commune  
Pays

MAIRIE DE MARIGNANE  
TSA 20001  
140 avenue Jean Lolive  
93691 PANTIN CEDEX  
France

N° consultation du téléservice : 2023062801079PII

Référence de l'exploitant : 2326053870.232604RDT02

N° d'affaire du déclarant : \_\_\_\_\_

Personne à contacter (déclarant) : Gabriel MOULARD

Date de réception de la déclaration : 28/06/2023

Commune principale des travaux : 13730 SAINT-VICTORET

Adresse des travaux prévus : SAINT-VICTORET

## Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS DR PADS EXPLOITANTS RESEAUX et

Personne à contacter : \_\_\_\_\_

Numéro / Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_

Code Postal / Commune : 13591 AIX EN PROVENCE

Tél. : +33442295998 Fax : +33972569698

## Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : \_\_\_\_\_
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

## Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : DC25/056464

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : CORRAL Sandra Tél. : +33 970832970

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

## Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Plans joints Echelle (1) : \_\_\_\_\_ Date d'édition (1) : \_\_\_\_\_ Sensible :  Prof. règl. mini (1) : 65 cm Matériau réseau (1) : \_\_\_\_\_  
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. \_\_\_\_\_ cm

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_\_)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

## Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :  
**Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'enceinte des travaux déclarés.**

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est :  possible  impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Suite à l'évaluation de la distance d'approche entre vos travaux et nos ouvrages, veuillez vous reporter au document joint "Recommandations Enedis et protection"

Dispositifs importants pour la sécurité : \_\_\_\_\_

## Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS des Bouches du Rhône 0491284747

## Responsable du dossier

Nom : DUBUISSON Laurine

Désignation du service : DT - DICT

Tél : +33 442295998

## Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : DUBUISSON Laurine

Signature : \_\_\_\_\_

Date : 29/06/2023 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 7

## PIÈCES JOINTES DU RÉCÉPISSÉ

Nous vous invitons à prendre connaissance des pièces jointes en cliquant sur le(s) lien(s) ci-dessous :

Verso\_Recepisse\_DT-DICT.pdf

SHA-256 66539375ed736cb1921a5f7c6f8a33c17316b98ec9d654cf3b24ddf91b6edfe1

[https://utilisateurs.protys.fr/download/180/0f286ccd2c8745c39644939d75745e48/Verso\\_Recepisse\\_DT-DICT.pdf](https://utilisateurs.protys.fr/download/180/0f286ccd2c8745c39644939d75745e48/Verso_Recepisse_DT-DICT.pdf)

20230215\_Recommandations\_Enedis\_et\_protection.pdf

SHA-256 b71c5bb1600304885a5999ecbf47f20020d2a6bb86b502ad0f2cb4a584b1c08

[https://utilisateurs.protys.fr/download/180/6b7c5df598bc4c6bab1032425e774782/20230215\\_Recommandations\\_Enedis\\_et\\_protection.pdf](https://utilisateurs.protys.fr/download/180/6b7c5df598bc4c6bab1032425e774782/20230215_Recommandations_Enedis_et_protection.pdf)

20220318\_Lire\_et\_comprendre\_un\_plan\_Enedis.pdf

SHA-256 b8f8f1d8926a7479af618243438fd675257de9e750157f01dbf35c327f35d274

[https://utilisateurs.protys.fr/download/180/48a82100d9644584a463d2cc6904b3ea/20220318\\_Lire\\_et\\_comprendre\\_un\\_plan\\_Enedis.pdf](https://utilisateurs.protys.fr/download/180/48a82100d9644584a463d2cc6904b3ea/20220318_Lire_et_comprendre_un_plan_Enedis.pdf)

20221114\_Comprendre\_StaR-DT\_Enedis.pdf

SHA-256 f6006195c9086074a889d63638e37b70534a09e2d9d99c2908f8b0738b200703

[https://utilisateurs.protys.fr/download/180/454572258a0e44158e52130de7dae687/20221114\\_Comprendre\\_StaR-DT\\_Enedis.pdf](https://utilisateurs.protys.fr/download/180/454572258a0e44158e52130de7dae687/20221114_Comprendre_StaR-DT_Enedis.pdf)

A3\_2023062801079PII.pdf

SHA-256 b723fd6310058c2a10bfeaf48065b5c58c97f7b7125e4837314cefa091526b92

[https://utilisateurs.protys.fr/download/180/8470bd855ccb4159845d93c1a513a753/A3\\_2023062801079PII.pdf](https://utilisateurs.protys.fr/download/180/8470bd855ccb4159845d93c1a513a753/A3_2023062801079PII.pdf)

StaR-DT\_2023062801079PII\_20230629091019.654597995.zip

SHA-256 aa0a3f8ad5f5ec5d28d9452413873016876f7dddf490824ebf350246e11288bb

[https://utilisateurs.protys.fr/download/180/828203b7bacf4bd686a30e2e36a93f87/StaR-DT\\_2023062801079PII\\_20230629091019.654597995.zip](https://utilisateurs.protys.fr/download/180/828203b7bacf4bd686a30e2e36a93f87/StaR-DT_2023062801079PII_20230629091019.654597995.zip)

Annexe\_IC\_V3.4.pdf

SHA-256 0da15c1b4b89c958719bbd68abda48ad0df9fadce594be812105ba44aeb3191

[https://utilisateurs.protys.fr/download/180/dffa908e0e324315aee413e7f51f5151/Annexe\\_IC\\_V3.4.pdf](https://utilisateurs.protys.fr/download/180/dffa908e0e324315aee413e7f51f5151/Annexe_IC_V3.4.pdf)

Service qui délivre le document

ENEDIS DR PADS EXPLOITANTS RESEAUX et P  
Pôle DICT Réseaux

13591 AIX EN PROVENCE

France

Tél : +33442295998

Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS  
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

2326053870.232604RDT02

### Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

#### IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. **Assurez vous**

**qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.**

Nous vous fournissons des données vectorielles, leur usage est strictement limité à l'aide à la cartographie et localisation des réseaux dans le cadre de ce numéro de consultation du téléservice

La durée de validité des données est de trois mois.

Plus d'information sur l'utilisation du StaR-DT sur le site [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=11745](http://cnig.gouv.fr/?page_id=11745)

Responsable : DUBUISSON Laurine

Tél : +33442295998

Date : 29/06/2023

Signature :

(Commentaires\_V5.3\_V1.0)



# Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail  
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant  
Destinataire  
Lieu-dit / BP  
Code postal / Commune  
Pays

Orange J1  
Service DICT  
TSA 70011  
69134 DARDILLY CEDEX  
France

### DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2023062801079PII

N° affaire du responsable du projet : \_\_\_\_\_

Date de la déclaration : 28/06/2023

Responsable du projet, personne morale  Responsable du projet, personne physique  Déclaration conjointe DT/DICT

### Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Dénomination : Ville de Marignane

Pays : France N° SIRET : 21130054600010

### Représentant du responsable du projet

Dénomination : MAIRIE DE MARIGNANE

Complément / Service : TSA 20001

N°, Voie : 140 avenue Jean Lolive

Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_

Code postal : 93691 Commune : PANTIN CEDEX

Personne à contacter : Gabriel MOULARD

Tél. : +33648189512 Fax(1) : \_\_\_\_\_

Courriel(1) : gabriel.moulard@ville-marignane.fr

### Emplacement du projet

Adresse (2) : SAINT-VICTORET

CP : 13730 Commune principale : SAINT-VICTORET

Nb de communes : 2 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur :

Souhait de plans vectoriels :  au format : DXF

### Projet et son calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : OTR

Décrivez le projet : Vente de bien immobilier

Emploi de techniques sans tranchées :  Oui  Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 5.0 m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 10/07/2023 Durée du chantier : 120 jour(s)

### Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires :  Oui  Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : \_\_\_\_\_

Date des investigations complémentaires : \_\_\_\_\_

Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

### Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom : MOULARD Gabriel

Signature : \_\_\_\_\_

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

### DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : \_\_\_\_\_

N° affaire de l'exécutant des travaux : \_\_\_\_\_

Date de la déclaration : \_\_\_\_\_

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : \_\_\_\_\_

### Exécutant des travaux (1) : Champs facultatifs

Dénomination : \_\_\_\_\_

Complément / Service : \_\_\_\_\_

N°, Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_

Nom de la personne à contacter : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax(1) : \_\_\_\_\_

Courriel(1) : \_\_\_\_\_

### Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse (2) : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Commune principale : \_\_\_\_\_

Nb de communes : \_\_\_\_\_ (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : \_\_\_\_\_

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : \_\_\_\_\_ Couleur :

Souhait de plans vectoriels :  au format : \_\_\_\_\_

### Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : \_\_\_\_\_

Décrivez les travaux : \_\_\_\_\_

Techniques utilisées(3) : \_\_\_\_\_

Autre, précisez la technique : \_\_\_\_\_

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : \_\_\_\_\_ cm

Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet :  Oui  Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : \_\_\_\_\_ m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : \_\_\_\_\_

Durée du chantier : \_\_\_\_\_ jour(s)

### Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

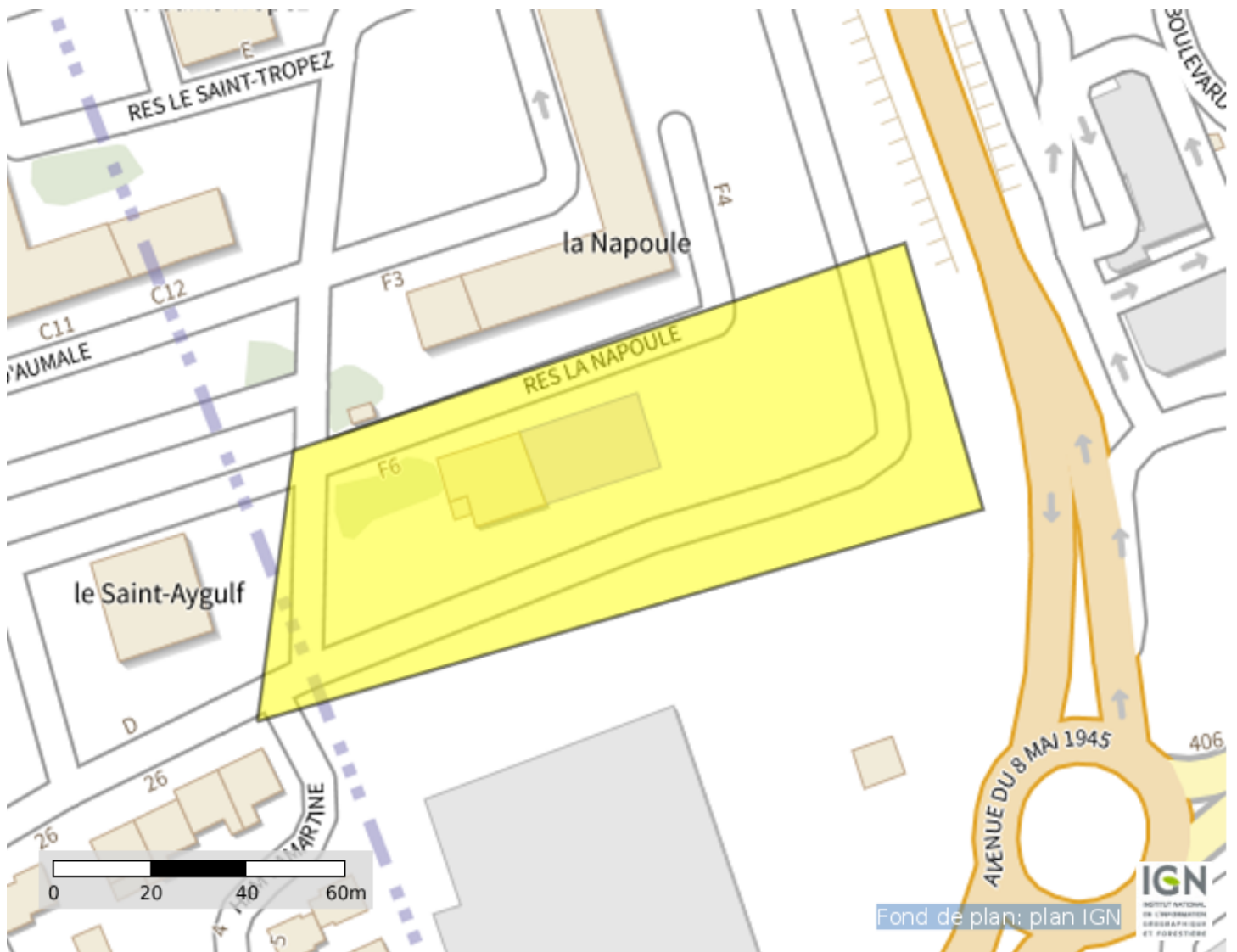
Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : \_\_\_\_\_

Référence Protys de ce document : 2326053870. 232601DT01

Numéro de consultation du GU : 2023062801079PI I



Coordonnées (Lambert 93) : 881091. 8799244363

6260493. 57985452

Liste des communes concernées :

**Sai nt- Vi ctoret ; Mari gnane ;**

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones d'emprise :

5, 22730208153630 43, 41920842478157  
5, 22885776276494 43, 41957858301546  
5, 22905624623204 43, 41910322150213  
5, 22721088642980 43, 41872526747167  
5, 22730208153630 43, 41920842478157

# Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Destinataire

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination  
Complément / Service  
Numéro / Voie  
Code postal / Commune  
Pays

MAIRIE DE MARIGNANE  
TSA 20001  
140 avenue Jean Lolive  
93691 PANTIN CEDEX  
France

N° consultation du téléservice : 2023062801079PII

Référence de l'exploitant : 2326053870.232605RDT02

N° d'affaire du déclarant : \_\_\_\_\_

Personne à contacter (déclarant) : Gabriel MOULARD

Date de réception de la déclaration : 28/06/2023

Commune principale des travaux : 13730 SAINT-VICTORET

Adresse des travaux prévus : SAINT-VICTORET

## Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : Orange J1

Personne à contacter : \_\_\_\_\_

Numéro / Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit / BP : TSA 70011

Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX

Tél. : +33497461600 Fax : \_\_\_\_\_

## Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : \_\_\_\_\_
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL (voir liste des catégories au verso)

## Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

## Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : \_\_\_\_\_ Echelle (1) : \_\_\_\_\_ Date d'édition (1) : \_\_\_\_\_ Sensible :  Prof. règl. mini (1) : \_\_\_\_\_ Matériau réseau (1) : \_\_\_\_\_  
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. \_\_\_\_\_ cm  
\_\_\_\_\_ cm

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_\_)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

## Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : \_\_\_\_\_

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est :  possible  impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : CODE 3 : si nécessité d'un complément d'information sur la localisation de nos ouvrages, votre contact est : pdc.s.alo@orange.com

Dispositifs importants pour la sécurité : \_\_\_\_\_

## Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0810300111

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : \_\_\_\_\_

## Responsable du dossier

Nom : ORANGE

Désignation du service : POLE RDT/RDICT

Tél : +33 497461600

## Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : ORANGE

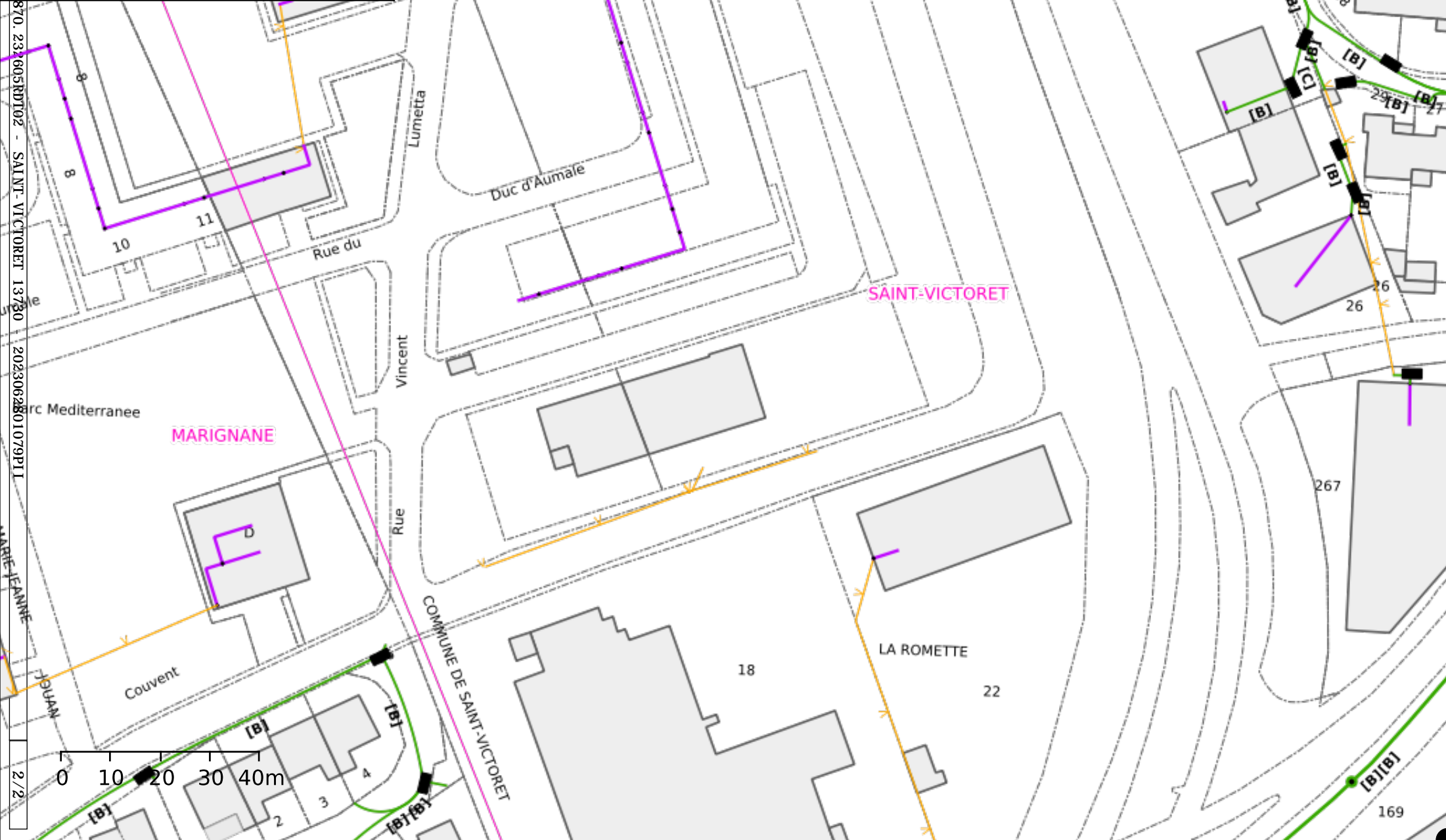
Signature : \_\_\_\_\_

Date : 28/06/2023 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

**orange**  
POLE RDT/RDICT

n° en cas d'accrochage : 0 810 300 111  
Système : WGS 84 Mercator  
Echelle : 1/1000

Propriétaires Orange	Autres
Conduite allégée	
Conduite enrobée	
Artère pleine terre	
Artère aérienne appuis Orange	
Artère aérienne appuis ERDF	
Classe de précision ouvrages: [A,B,C]	
Points topographiques	
© Orange	



870\_232605RDT02 - SAINT-VICTOIRET 13730 2023062801079P11



# Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
 et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail  
 (Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant  
 Complément / Service  
 Numéro / Voie  
 Code postal / Commune  
 Pays

MAIRIE DE MARIGNANE  
 CHEZ PROTYS P0074  
 CS 90125  
 27091 EVREUX CEDEX 9  
 France

### DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : **2023062801079PII**  
 N° affaire du responsable du projet : \_\_\_\_\_  
 Date de la déclaration : **28/06/2023**  
 Responsable du projet, personne morale  Responsable du projet, personne physique  Déclaration conjointe DT/DICT

### Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Dénomination : **Ville de Marignane**  
 Pays : **France** N° SIRET : **21130054600010**  
 Représentant du responsable du projet  
 Dénomination : **MAIRIE DE MARIGNANE**  
 Complément / Service : **TSA 20001**  
 N°, Voie : **140 avenue Jean Lolive**  
 Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
 Code postal : **93691** Commune : **PANTIN CEDEX**  
 Personne à contacter : **Gabriel MOULARD**  
 Tél. : **+33648189512** Fax(1) : \_\_\_\_\_  
 Courriel(1) : **gabriel.moulard@ville-marignane.fr**

### Emplacement du projet

Adresse (2) : **SAINT-VICTORET**  
 CP : **13730** Commune principale : **SAINT-VICTORET**  
 Nb de communes : **2** (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)  
 Mode de réception du récépissé souhaité : **ELECTRONIQUE**  
 Si mode de réception par voie électronique, précisez :  
 Capacité d'impression des plans : Taille : **A0** Couleur :   
 Souhait de plans vectoriels :  au format : **DXF**

### Projet et son calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : **OTR**  
 Décrivez le projet : **Vente de bien immobilier**  
 Emploi de techniques sans tranchées :  Oui  Non  
 Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : **5.0** m  
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
 Date prévue pour le commencement des travaux : **10/07/2023** Durée du chantier : **120** jour(s)

### Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires :  Oui  Non  
 Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : \_\_\_\_\_  
 Date des investigations complémentaires : \_\_\_\_\_  
 Investigations susceptibles de nécessiter une DICT  
 Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

### Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom : **MOULARD Gabriel**  
 Signature : \_\_\_\_\_  
 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : **1**

### DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : \_\_\_\_\_  
 N° affaire de l'exécutant des travaux : \_\_\_\_\_  
 Date de la déclaration : \_\_\_\_\_  
 Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : \_\_\_\_\_

### Exécutant des travaux (1) : Champs facultatifs

Dénomination : \_\_\_\_\_  
 Complément / Service : \_\_\_\_\_  
 N°, Voie : \_\_\_\_\_  
 Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
 Pays : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_  
 Nom de la personne à contacter : \_\_\_\_\_  
 Tél. : \_\_\_\_\_ Fax(1) : \_\_\_\_\_  
 Courriel(1) : \_\_\_\_\_

### Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse (2) : \_\_\_\_\_  
 CP : \_\_\_\_\_ Commune principale : \_\_\_\_\_  
 Nb de communes : \_\_\_\_\_ (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : \_\_\_\_\_  
 Si mode de réception par voie électronique, précisez :  
 Capacité d'impression des plans : Taille : \_\_\_\_\_ Couleur :   
 Souhait de plans vectoriels :  au format : \_\_\_\_\_

### Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : \_\_\_\_\_  
 Décrivez les travaux : \_\_\_\_\_  
 Techniques utilisées(3) : \_\_\_\_\_  
 Autre, précisez la technique : \_\_\_\_\_  
 Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : \_\_\_\_\_ cm  
 Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux  
 Résultats des investigations complémentaires communiquées par le responsable du projet :  Oui  Non  
 Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : \_\_\_\_\_ m  
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
 Date prévue pour le commencement des travaux : \_\_\_\_\_  
 Durée du chantier : \_\_\_\_\_ jour(s)

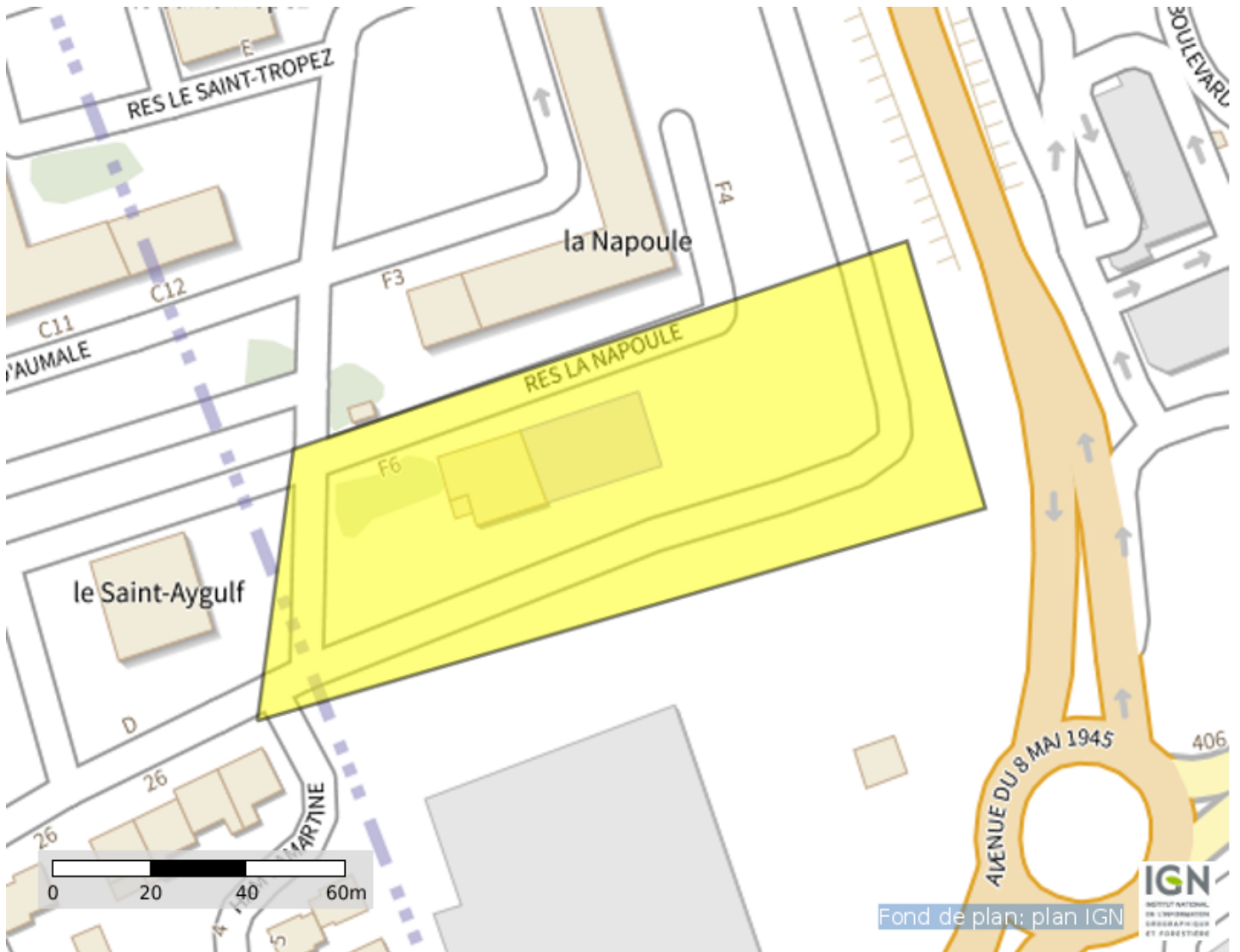
### Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom : \_\_\_\_\_  
 Signature : \_\_\_\_\_  
 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : \_\_\_\_\_



Référence Protys de ce document : **2326053870. 232601DT01**

Numéro de consultation du GU : **2023062801079PI I**



Coordonnées (Lambert 93) : **881091. 8799244363**

**6260493. 57985452**

Liste des communes concernées :

**Sai nt- Vi ctoret ; Mari gnane ;**

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones d'emprise :

5, 22730208153630 43, 41920842478157  
5, 22885776276494 43, 41957858301546  
5, 22905624623204 43, 41910322150213  
5, 22721088642980 43, 41872526747167  
5, 22730208153630 43, 41920842478157

# Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Destinataire

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination  
Complément / Service  
Numéro / Voie  
Code postal / Commune  
Pays

MAIRIE DE MARIGNANE  
TSA 20001  
140 avenue Jean Lolive  
93691 PANTIN CEDEX  
France

N° consultation du téléservice : 2023062801079PII

Référence de l'exploitant : 2326053870. 232602RDT04

N° d'affaire du déclarant : \_\_\_\_\_

Personne à contacter (déclarant) : Gabriel MOULARD

Date de réception de la déclaration : 28/06/2023

Commune principale des travaux : 13730 SAINT-VICTORET

Adresse des travaux prévus : SAINT-VICTORET

## Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : MAIRIE DE MARIGNANE

Personne à contacter : \_\_\_\_\_

Numéro / Voie : Cours Mirabeau

Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_

Code Postal / Commune : 13700 MARIGNANE

Tél. : +33442311168 Fax : +33442311280

## Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : \_\_\_\_\_
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : \_\_\_\_\_ (voir liste des catégories au verso)

## Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

## Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle (1) : Date d'édition (1) : Sensible : Prof. règl. mini (1) : Matériau réseau (1) :  
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. \_\_\_\_\_ cm \_\_\_\_\_ cm

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_\_)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

## Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : \_\_\_\_\_

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est :  possible  impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : \_\_\_\_\_

Dispositifs importants pour la sécurité : \_\_\_\_\_

## Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : \_\_\_\_\_

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : \_\_\_\_\_

## Responsable du dossier

Nom : FALCONE Christophe

Désignation du service : \_\_\_\_\_

Tél : +33 442311191

## Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : FALCONE Christophe

Signature : \_\_\_\_\_

Date : 30/06/2023 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

# Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
 et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail  
 (Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant  
 Complément / Service  
 Numéro / Voie  
 Code postal / Commune  
 Pays

ALCYON  
 CHEZ SOGELINK  
 TSA 70011  
 69134 DARDILLY CEDEX  
 France

### DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2023062801079PII  
 N° affaire du responsable du projet : \_\_\_\_\_  
 Date de la déclaration : 28/06/2023  
 Responsable du projet, personne morale  Responsable du projet, personne physique  Déclaration conjointe DT/DICT

### Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Dénomination : Ville de Marignane  
 Pays : France N° SIRET : 21130054600010  
 Représentant du responsable du projet  
 Dénomination : MAIRIE DE MARIIGNANE  
 Complément / Service : TSA 20001  
 N°, Voie : 140 avenue Jean Lolive  
 Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
 Code postal : 93691 Commune : PANTIN CEDEX  
 Personne à contacter : Gabriel MOULARD  
 Tél. : +33648189512 Fax(1) : \_\_\_\_\_  
 Courriel(1) : 2326053870.232601DT01.13@capti.dec.fr

### Emplacement du projet

Adresse (2) : SAINT-VICTORET  
 CP : 13730 Commune principale : SAINT-VICTORET  
 Nb de communes : 2 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)  
 Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE  
 Si mode de réception par voie électronique, précisez :  
 Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur :   
 Souhait de plans vectoriels :  au format : DXF

### Projet et son calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : OTR  
 Décrivez le projet : Vente de bien immobilier  
 Emploi de techniques sans tranchées :  Oui  Non  
 Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 5.0 m  
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
 Date prévue pour le commencement des travaux : 10/07/2023 Durée du chantier : 120 jour(s)

### Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires :  Oui  Non  
 Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : \_\_\_\_\_  
 Date des investigations complémentaires : \_\_\_\_\_  
 Investigations susceptibles de nécessiter une DICT  
 Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

### Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom : MOULARD Gabriel  
 Signature : \_\_\_\_\_  
 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

### DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : \_\_\_\_\_  
 N° affaire de l'exécutant des travaux : \_\_\_\_\_  
 Date de la déclaration : \_\_\_\_\_  
 Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : \_\_\_\_\_

### Exécutant des travaux (1) : Champs facultatifs

Dénomination : \_\_\_\_\_  
 Complément / Service : \_\_\_\_\_  
 N°, Voie : \_\_\_\_\_  
 Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
 Pays : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_  
 Nom de la personne à contacter : \_\_\_\_\_  
 Tél. : \_\_\_\_\_ Fax(1) : \_\_\_\_\_  
 Courriel(1) : \_\_\_\_\_

### Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse (2) : \_\_\_\_\_  
 CP : \_\_\_\_\_ Commune principale : \_\_\_\_\_  
 Nb de communes : \_\_\_\_\_ (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

### Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : \_\_\_\_\_  
 Si mode de réception par voie électronique, précisez :  
 Capacité d'impression des plans : Taille : \_\_\_\_\_ Couleur :   
 Souhait de plans vectoriels :  au format : \_\_\_\_\_

### Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso

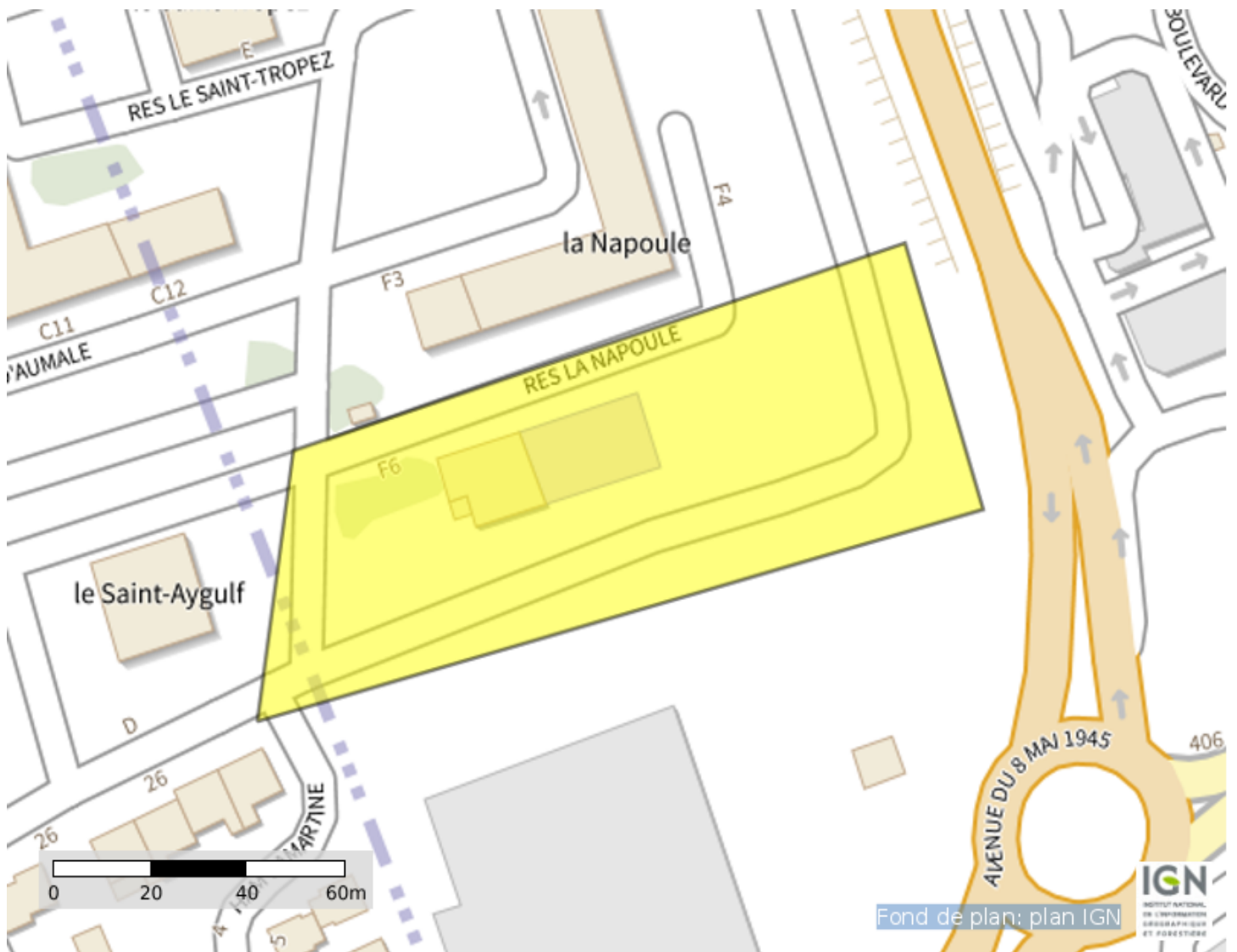
Nature des travaux(3) : \_\_\_\_\_  
 Décrivez les travaux : \_\_\_\_\_  
 Techniques utilisées(3) : \_\_\_\_\_  
 Autre, précisez la technique : \_\_\_\_\_  
 Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : \_\_\_\_\_ cm  
 Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux  
 Résultats des investigations complémentaires communiquées par le responsable du projet :  Oui  Non  
 Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : \_\_\_\_\_ m  
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
 Date prévue pour le commencement des travaux : \_\_\_\_\_  
 Durée du chantier : \_\_\_\_\_ jour(s)

### Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom : \_\_\_\_\_  
 Signature : \_\_\_\_\_  
 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : \_\_\_\_\_

Référence Protys de ce document : **2326053870. 232601DT01**

Numéro de consultation du GU : **2023062801079PI I**



Coordonnées (Lambert 93) : **881091. 8799244363**

**6260493. 57985452**

Liste des communes concernées :

**Sai nt- Vi ctoret ; Mari gnane ;**

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones d'emprise :

5, 22730208153630 43, 41920842478157  
5, 22885776276494 43, 41957858301546  
5, 22905624623204 43, 41910322150213  
5, 22721088642980 43, 41872526747167  
5, 22730208153630 43, 41920842478157

# Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4<sup>ème</sup> partie (partie réglementaire) du Code du travail

## Destinataire

Récépissé de DT  
Récépissé de DICT  
Récépissé de DT/DICT  
conjointe

Dénomination : \_\_\_\_\_  
Complément / Service : \_\_\_\_\_  
Numéro / Voie : \_\_\_\_\_  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
Code Postal / Commune : \_\_\_\_\_  
Pays : \_\_\_\_\_

## Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : \_\_\_\_\_  
Personne à contacter : \_\_\_\_\_  
Numéro / Voie : \_\_\_\_\_  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
Code Postal / Commune : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

N° consultation du téléservice : \_\_\_\_\_  
Référence de l'exploitant : \_\_\_\_\_  
N° d'affaire du déclarant : \_\_\_\_\_  
Personne à contacter (déclarant) : \_\_\_\_\_  
Date de réception de la déclaration : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
Commune principale des travaux : \_\_\_\_\_  
Adresse des travaux prévus : \_\_\_\_\_

## Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : \_\_\_\_\_

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ (voir liste des catégories au verso)

## Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

## Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle <sup>(1)</sup> :	Date d'édition <sup>(1)</sup> :	Sensible :	Prof. règl. mini <sup>(1)</sup> :	Matériau réseau <sup>(1)</sup> :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.	_____	_____	____ / ____ / ____	_____	_____ cm	_____
	_____	_____	____ / ____ / ____	_____	_____ cm	_____

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_  
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) <sup>(2)</sup>

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement <sup>(2)</sup>

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

## Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : \_\_\_\_\_

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : \_\_\_\_\_

## Dispositifs importants pour la sécurité :

## Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : \_\_\_\_\_

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : \_\_\_\_\_

## Responsable du dossier

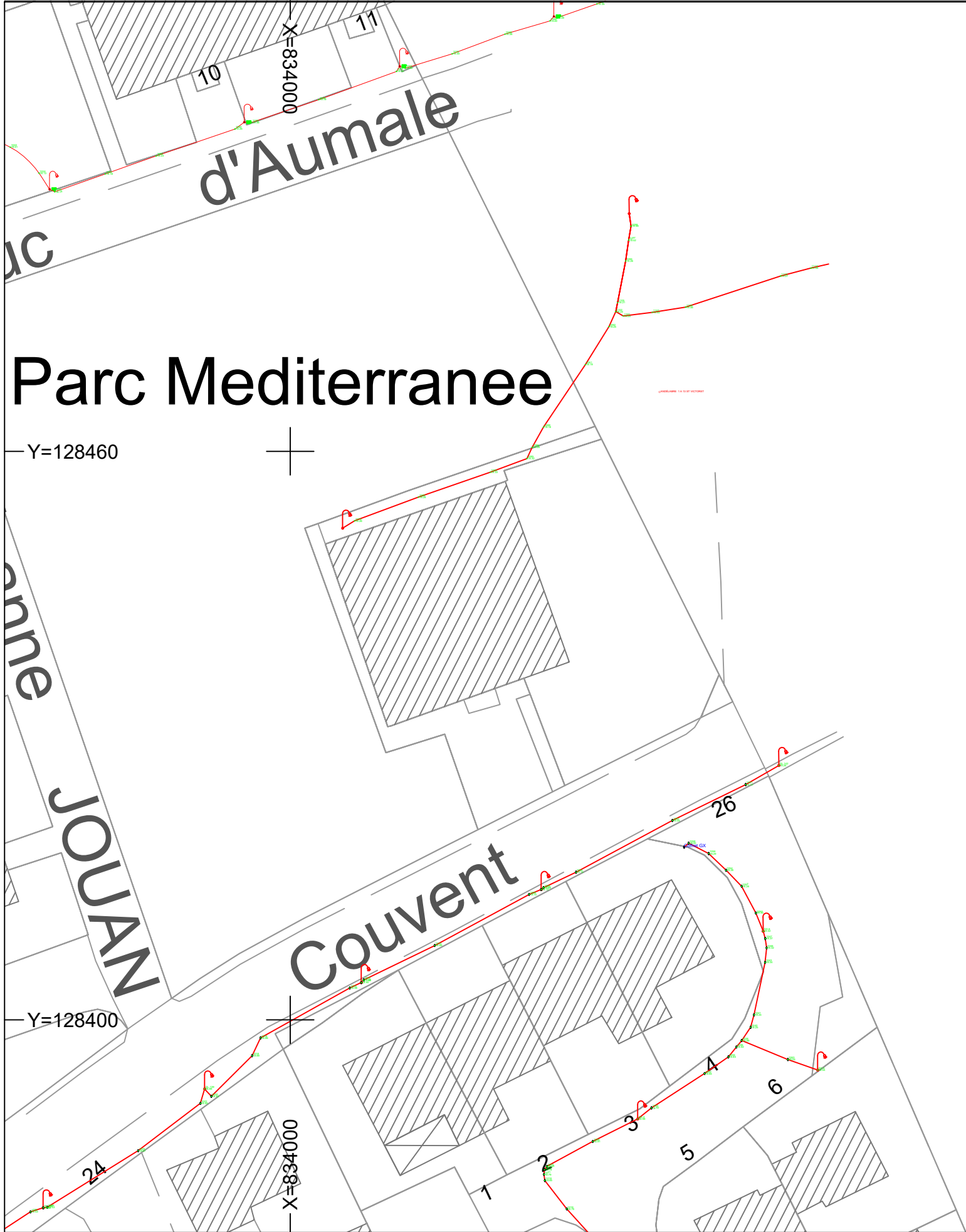
Nom : \_\_\_\_\_  
Désignation du service : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_



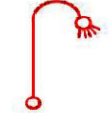
## Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : \_\_\_\_\_



# Parc Mediterranee



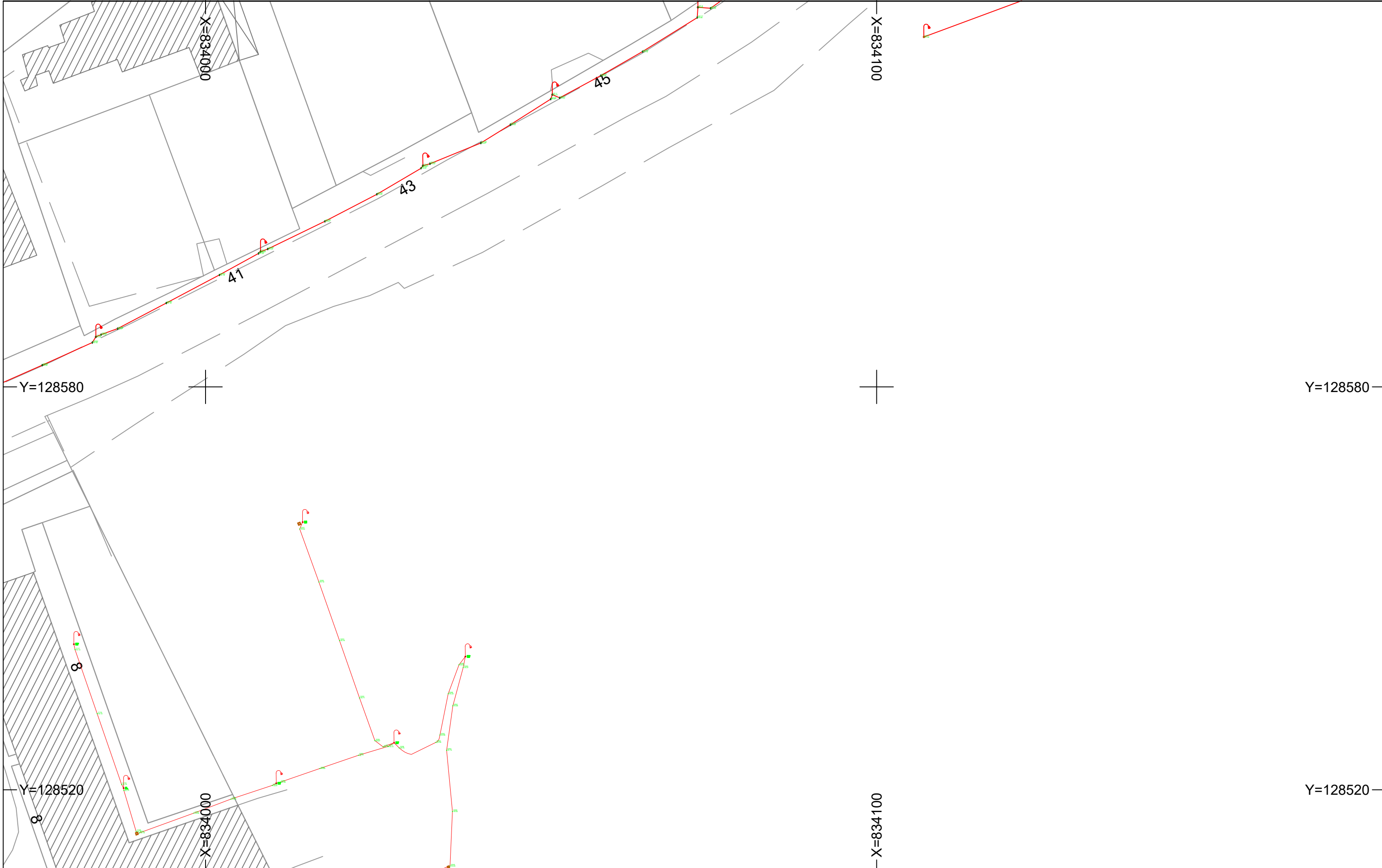
-  Classe A
-  Classe B
-  Points lumineux



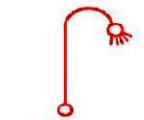
Type réseau : EL  
Classe de précision : Voir plan  
Carroyage : EPSG 27563 (Lambert Sud France)



Echelle : 1 / 500  
Format d'impression : A3  
Folio : 299





-  Classe A
-  Classe B
-  Points lumineux

Type réseau : EL  
Classe de précision : Voir plan  
Carroyage : EPSG 27563 (Lambert Sud France)

Echelle : 1 / 500  
Format d'impression : A3  
Folio : 312



